

PRÉSENTATION DES DOCUMENTS REQUIS EN VERTU DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

2020-2021

31 octobre 2021



Québec, le 29 octobre 2020

Madame Paméla Garcia Cournoyer

Directrice de des politiques, de la planification et de la veille
Ministère de l'Enseignement supérieur
1035, rue De la Chevrotière, 11^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Directrice,

Aux fins de l'application du premier alinéa de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire* et en suivi à la lettre du 22 juillet 2021, veuillez trouver ci-joints les documents requis de l'Université TÉLUQ pour l'année 2020-2021, ci-dessous mentionnés en version papier et clé USB, format PDF et en format Excel :

1. États financiers ;
2. État du traitement des membres du personnel de la direction ;
3. Rapport sur la performance ;
4. Rapport sur les perspectives de développement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, mes meilleures salutations.



Lucie Laflamme
Directrice générale

P.j.

TABLE DES MATIÈRES

1.	États financiers.....	3
2.	État du traitement des membres du personnel de la direction	13
3.	Rapport sur la performance.....	19
3.1	Historique et profil institutionnel	19
3.2	Profil des étudiants	20
3.3	Taux de réussite	21
3.4	Mesures prises pour l'encadrement des étudiants	22
3.5	Soutien aux étudiants en situation de handicap	23
3.6	Programmes d'activités de recherche	24
3.7	Conclusion.....	25
4.	Précisions sur l'utilisation des allocations reçues relativement aux règles	26
	budgétaires.....	26
5.	Rapport sur les perspectives de développement	36
6.	Annexe 4 : Indicateurs	38

1. États financiers

Télé-université

Systeme d'information financière des universités
2020-2021

Mme Debbie Gendron



26 Octobre 2021

Responsable des ressources financières

Date

Enseignement
supérieur
Québec 

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	29 677 409	0	0	0	0		29 677 409	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 2	
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	11 548	0	0	0	0		11 548	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 4	
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	4 606 025	---	---	---	---		4 606 025	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	35 078	---	---	---	---		35 078	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	2 085 649	370 750	221 235	0	0	1 180 917	3 858 551	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 8	
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	5 285 567	2 189 934	0	0	(7 475 501)	\$ 9	
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	443 934	0	0	0	0		443 934	10
11	Stocks (075)	s/o	603 874	0	---	0	0		603 874	11
Total de l'actif court terme			37 463 516	5 656 317	2 411 169	\$	\$	(6 294 584)	39 236 418	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 12	
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	1 236 674	0	0	0	0		1 236 674	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0	0	\$ 14	
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 15	
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 16	
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	22 500	0	0	0	0		22 500	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	14 465 756	---	---		14 465 756	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	1 180 917	---	---	(1 180 917)	\$ 19	
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	2 184 755	0	0	0	0		2 184 755	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 21	
22	TOTAL DE L'ACTIF		40 907 446 \$	5 656 317 \$	18 057 842 \$	- \$	- \$	(7 475 501) \$	57 146 104 \$	22

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF									
Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	0	0	0	0	0		\$ 24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0		\$ 25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	8 411 100	---	---	---	---	8 411 100	26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	8 365 044	156 599	---	0	0	8 521 643	27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	---	0	0	\$ 28	
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	2 701 842	100 607	128 575	0	0	2 931 024	29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	1 306 652	0	---	---	0	1 306 652	30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	5 399 111	0	0	0	5 399 111	31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	0	0	0	\$ 32	
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	7 475 501	0	0	0	(7 475 501)		\$ 33
	Total du passif à court terme		28 260 138	5 656 317	128 575	\$	\$	(7 475 501)	26 569 529
Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	9 841 000	0	0	0	0	9 841 000	34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	0	0	0	\$ 35	
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0	\$ 36	
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	9 846 973	---	---	9 846 973	37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0	\$ 38	
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0	\$ 39	
40	TOTAL DU PASSIF		38 101 138 \$	5 656 317 \$	9 975 548 \$	- \$	- \$	(7 475 501) \$	46 257 503 \$

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	3 223 520	0	0	0	0	3 223 520	41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	0	0	\$ 42	
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(417 213)	---	---	---	---	(417 213)	43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	0	---	\$ 44	
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	0	---	\$ 45	
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	8 082 294	---	---	8 082 294	46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		2 806 307 \$	- \$	8 082 294 \$	- \$	- \$	- \$	10 888 601 \$

48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		40 907 446 \$	5 656 317 \$	18 057 842 \$	- \$	- \$	(7 475 501) \$	57 146 104 \$
----	---	--	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	-------------	-----------------------	----------------------

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	9 331 750	---	---	---	---	9 331 750	1
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	27 473	---	---	---	---	27 473	2
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	49 854	---	---	---	---	49 854	3
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	2 747	---	---	---	---	2 747	4
5	Droits de scolarité des étudiants déréglés (406)	s/o	467 943	---	---	---	---	467 943	5
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	0	---	---	---	---	\$	6
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	356 997	---	---	---	---	356 997	7
8	Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	s/o	4 323 288	---	---	---	---	4 323 288	8
9	Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	s/o	2 848 152	0	---	0	0	2 848 152	9
10	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		17 408 204	\$	\$	\$	\$	17 408 204	10
11	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	42 570 647	2 675 199	0	---	---	45 245 846	11
12	Autres subventions provinciales (405, 410, 411, 427, 495, 496, 497)	s/o	124 000	1 020 130	0	0	0	1 144 129	12
13	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423)	s/o	374 018	799 582	0	0	0	1 173 600	13
14	Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429, 431)	s/o	793	45 258	0	0	0	46 051	14
15	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	2 598 511	---	---	2 598 511	15
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
16	Ministère (530)	s/o	---	---	(1 226 807)	---	---	(1 226 807)	16
17	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	2 417	---	---	2 417	17
18	Organismes inclus au périmètre comptable du gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	121 762	---	---	121 762	18
19	Autres (533)	s/o	---	---	1 652	---	---	1 652	19
20	TOTAL DES SUBVENTIONS		43 069 458	4 540 169	1 497 535	\$	\$	49 107 162	20
21	Intérêts et dividendes (435)	s/o	383 604	0	0	0	0	383 604	21
22	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	\$	22
23	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0	\$	23
24	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	0	0	0	0	0	\$	24
25	Produits non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	20 680	564 327	0	0	0	585 007	25
26	Gains sur vente de placements (526)	s/o	25 557	0	0	0	0	25 557	26
27	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---	\$	27
28	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	667 324	---	---	---	(667 324)	0	28
29	Ventes externes (460)	s/o	646 237	0	0	---	0	646 237	29
30	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	1 394 781	0	0	0	0	1 394 781	30
31	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		3 138 183	564 327	\$	\$	(667 324)	3 035 186	31
32	TOTAL DES PRODUITS		63 615 845 \$	5 104 496 \$	1 497 535 \$	- \$	- \$	69 550 552 \$	32

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	Masses salariales								1
2	Direction	s/o	2 175 475	2 455	---	---	---	2 177 930	2
3	Gérance	s/o	0	0	---	---	---	\$	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	11 169 940	659 721	---	---	---	11 829 661	4
5	Chargés de cours	s/o	0	0	---	---	---	\$	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	6 507 309	263 986	---	---	---	6 771 295	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	196 474	587 811	---	---	0	784 285	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	9 472 721	1 076 889	---	---	0	10 549 611	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	4 302 415	159 944	---	---	0	4 462 359	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	4 586 474	61 042	---	---	---	4 647 515	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	0	0	---	---	---	\$	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	8 178 636	502 871	---	---	0	8 681 507	12
13	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	0	0	---	---	0	\$	13
14	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		46 589 444	3 314 719	\$	\$	\$	49 904 163	14
15	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	189 000	---	---	---	---	189 000	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	0	0	---	---	0	\$	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	9 151	265 026	---	---	0	274 177	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	138 059	575	---	---	0	138 634	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	57 217	27 210	---	---	0	84 427	19
20	Bourses (735)	s/o	34 045	236 715	---	---	0	270 759	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	486 681	229 236	0	0	0	715 917	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	424 791	31 566	---	---	0	456 358	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	1 187 635	0	---	---	0	1 187 635	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	2 201 044	299 096	0	---	0	2 500 140	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	81 036	1 854	---	---	0	82 890	25
26	Charges réelles aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	793 376	1 757	0	---	0	795 133	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	1 244 671	2 431	---	---	0	1 247 102	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	44 290	7 191	---	---	0	51 481	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	667 324	---	---	(667 324)	(0)	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0	\$	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	20 939	18 258	34 457	---	0	73 654	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	---	---	\$	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	348 051	0	0	0	0	348 051	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0	\$	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	336	---	---	336	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	1 640 757	---	---	1 640 757	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	---	---	30 702	---	---	30 702	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	(12 667)	1 540	0	0	0	(11 127)	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		7 247 321	1 789 776	1 706 252	\$	(667 324)	10 076 025	39
40	Ventes internes (878)	s/o	0	0	---	---	0	\$	40
41	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	s/o	0	0	0	0	0	\$	41
42	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	0	\$	42
43	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		7 247 321	1 789 776	1 706 252	\$	(667 324)	10 076 025	43
44	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0	\$	44
45	TOTAL DES CHARGES		53 836 765 \$	5 104 496 \$	1 706 252 \$	- \$	(667 324) \$	59 980 189 \$	45
46	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		9 779 080 \$	- \$	(208 716) \$	- \$	- \$	9 570 363 \$	46

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Télé-université
Évolution des soldes de fonds
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	-825 999	0	2 675 236				1 849 237	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 (531 000)	0	0	0	0		(531 000)	2
3	Solde de fonds redressé	(1 356 999)	\$	2 675 236	\$	\$	\$	1 318 237	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 63 615 845	5 104 496	1 497 535	0	0	(667 324)	69 550 552	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 53 836 765	5 104 496	1 706 252	0	0	(667 324)	59 980 189	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	9 779 080	\$	(208 716)	\$	\$	\$	9 570 363	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages compl. de retraite	s/o	---	---	---	---		\$	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o						\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o						\$	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 0	0	5 615 774	0	0		5 615 774	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 5 615 774	0	0	0	0		5 615 774	11
12	Sous-total	4 163 306	\$	5 407 058	\$	\$	\$	9 570 363	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	2 806 307	\$	8 082 294	\$	\$	\$	10 888 601	13

note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Télé-université

Annexe 1

Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	9 331 750	---	0	---	0	---	---	---	9 331 750	1
2 Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	27 473	---	---	---	---	---	27 473	2
3 Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	49 854	---	---	---	---	---	49 854	3
4 Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du for	---	---	2 747	---	---	---	---	---	2 747	4
5 Droits de scolarité des étudiants déréglés (406)	467 943	---	0	---	0	---	---	---	467 943	5
6 Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	0	---	0	---	0	---	---	---	\$	6
7 Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non créés (408)	0	---	0	---	356 997	---	---	---	356 997	7
8 Frais institutionnels obligatoires (FIO) (447, 448, 449, 451, 452, 453, 454, 456, 457)	63 781	921 927	2 866 310	0	0	471 270	0	0	4 323 288	8
9 Autres frais facturés aux étudiants (458, 459, 462, 463, 464, 467)	1 832 475	0	1 015 677	0	0	0	0	0	2 848 152	9
10 Total des produits provenant des étudiants	11 695 949	921 927	3 962 062	\$	356 997	471 270	\$	\$	17 408 204	10
11 Subventions du Ministère (515)	42 570 647	0	0	---	0	0	---	---	42 570 647	11
12 Autres subventions provinciales (405, 410, 427)	79 300	0	44 699	0	0	0	0	0	124 000	12
13 Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	374 018	0	0	0	0	0	0	0	374 018	13
14 Autres produits et autres aides (424, 426, 428, 429)	793	0	0	0	0	0	0	0	793	14
15 Total des subventions	43 024 758	\$	44 699	\$	\$	\$	\$	\$	43 069 458	15
16 Intérêts et dividendes (435)	---	---	383 604	---	0	0	0	0	383 604	16
17 Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	0	---	---	---	---	---	\$	17
18 Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	---	0	0	0	0	\$	18
19 Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	19
20 Subventions et dons non gouvernementaux (430)	1 447	0	19 233	0	0	0	0	0	20 680	20
21 Gains sur vente de placement (526)	---	---	25 557	---	---	---	---	---	25 557	21
22 Recouvrement des coûts indirects (465)	10 931	0	329 626	---	326 768	0	0	0	667 324	22
23 Ventes externes (460)	14 432	0	0	9 851	618 671	266	3 017	0	646 237	23
24 Autres produits (466, 470)	63 591	89 333	127 036	1 102 962	0	0	11 859	0	1 394 781	24
25 Total des produits autres	90 401	89 333	885 056	1 112 813	945 439	266	14 876	\$	3 138 183	25
26 TOTAL DES PRODUITS	54 811 108 \$	1 011 260 \$	4 891 817 \$	1 112 813 \$	1 302 436 \$	471 536 \$	14 876 \$	- \$	63 615 845 \$	26

Télé-université
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

Annexe 2

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	
1 Masses salariales										1
2 Direction	312 651	170 720	1 344 121	137 604	141 342	69 037	0		2 175 475	2
3 Gérance	0	0	0	0	0	0	0		\$	3
4 Enseignants-chercheurs	11 037 789	0	10 833	0	121 317	0	0		11 169 940	4
5 Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0		\$	5
6 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	6 305 490	0	163 576	0	38 243	0	0		6 507 309	6
7 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	196 474	0	0	0	0	0	0		196 474	7
8 Personnel professionnel non enseignant	4 218 062	1 573 976	2 681 733	196 953	520 930	281 067	0		9 472 721	8
9 Personnel de soutien technique	1 358 604	1 242 110	1 207 199	184 783	158 287	151 432	0		4 302 415	9
10 Personnel de soutien de bureau	1 580 035	234 597	1 653 990	316 148	236 560	565 184	0		4 586 474	10
11 Personnel de métier et ouvrier	0	0	0	0	0	0	0		\$	11
12 Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	5 049 069	742 621	1 697 508	181 834	256 659	250 945	0		8 178 636	12
13 Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0		\$	13
14 Total des masses salariales et des avantages sociaux	30 058 175	3 964 024	8 758 920	1 017 322	1 473 338	1 317 665	\$	\$	46 589 444	14
15 Avantages sociaux futurs (704)								189 000	189 000	15
16 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0		\$	16
17 Stagiaires Postdoctoraux (706)	9 151	0	0	0	0	0	0		9 151	17
18 Formation et perfectionnement (710)	49 563	21 644	51 139	1 755	11 145	2 813	0		138 059	18
19 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	36 888	1 482	15 387	3 160	300	0	0		57 217	19
20 Bourses (735)	25 159	0	1 300	0	0	7 586	0		34 045	20
21 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	233 349	579	242 393	1 157	9 203	0	0		486 681	21
22 Fournitures et matériel (745)	224 623	109 602	30 342	47 387	8 072	4 765	0		424 791	22
23 Coûts des marchandises vendues (755)	1 187 610	0	0	25	0	0	0		1 187 635	23
24 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	412 291	473 056	903 617	321 879	87 045	0	3 157		2 201 044	24
25 Volumes et périodiques (750)	47 716	28 369	2 576	0	2 375	0	0		81 036	25
26 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	501 804	0	291 572	0	0	0		793 376	26
27 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	0	1 244 671	0	0	0		1 244 671	27
28 Location-exploitation (830)	3 720	32 469	0	8 101	0	0	0		44 290	28
29 Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	9 538	4 354	266	4 072	0	2 709	0		20 939	30
31 Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	11 959	1 810	331 984	0	2 298	0	0		348 051	32
33 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0		\$	33
34 Autres charges (860, 870)	(34 381)	0	21 714	0	0	0	0		(12 667)	34
35 Total des charges autres	2 217 186	1 175 168	1 600 717	1 923 780	120 440	17 873	3 157	189 000	7 247 321	35
36 Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0		\$	36
37 Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	0	0	0	0	0	0	0		\$	37
38 Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0		\$	38
39 Total avant éléments extraordinaires	32 275 361	5 139 193	10 359 637	2 941 102	1 593 778	1 335 538	3 157	189 000	53 836 765	39
40 Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0		\$	40
41 TOTAL DES CHARGES	32 275 361 \$	5 139 193 \$	10 359 637 \$	2 941 102 \$	1 593 778 \$	1 335 538 \$	3 157 \$	189 000 \$	53 836 765 \$	41

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		
1	Autres frais facturés aux étudiants (439)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	1
2	Total des produits provenant des étudiants	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	2
3	Subvention du Ministère (515)	1 644 677	0	0	0	253 250	0	322 408	454 864	0	0	2 675 199	3
4	Autres subventions provinciales (405, 410, 427, 495, 496, 497)	629 649	0	0	0	0	0	340 281	50 200	0	0	1 020 130	4
5	Subventions du gouvernement du Canada (415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422)	761 651	0	0	0	37 931	0	0	0	0	0	799 582	5
6	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (424, 426, 428, 429)	43 427	0	0	0	0	0	1 831	0	0	0	45 258	6
7	Total des subventions	3 079 403	\$	\$	\$	291 181	\$	664 520	505 064	\$	\$	4 540 169	7
8	Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	8
9	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	\$	9
10	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	10
11	Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	11
12	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	427 250	0	0	0	0	0	137 077	0	0	0	564 327	12
13	Gains sur vente de placements (526)	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	\$	13
14	Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	14
15	Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	15
16	Total des produits autres	427 250	\$	\$	\$	\$	\$	137 077	\$	\$	\$	564 327	16
17	TOTAL DES PRODUITS	3 506 653	\$	- \$	- \$	291 181	\$	801 596	505 064	\$	- \$	5 104 496	17

Télé-université
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2021

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	Masses salariales											1
2	Direction	2 455	0	0	0	0	0	0	0	0	2 455	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	3
4	Enseignants-chercheurs	496 271	0	0	0	0	163 450	0	0	0	659 721	4
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	256 209	0	0	0	7 056	0	721	0	0	263 986	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	584 811	0	0	0	0	0	3 000	0	0	587 811	7
8	Personnel professionnel non enseignant	740 175	0	0	0	34 032	0	132 632	170 050	0	1 076 889	8
9	Personnel de soutien technique	93 681	0	0	0	0	0	66 263	0	0	159 944	9
10	Personnel de soutien de bureau	43 704	0	0	0	0	0	7 591	9 746	0	61 042	10
11	Personnel de métier et ouvrier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	411 378	0	0	0	8 081	0	46 657	36 755	0	502 871	12
13	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	13
14	Total des masses salariales et des avantages sociaux	2 628 685	\$	\$	\$	49 168	\$	417 315	219 551	\$	3 314 719	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	265 026	0	0	0	0	0	0	0	0	265 026	16
17	Formation et perfectionnement (710)	575	0	0	0	0	0	0	0	0	575	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	26 362	0	0	0	219	0	628	0	0	27 210	18
19	Bourses (735)	10 424	0	0	0	5 000	0	0	221 290	0	236 715	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	152 736	0	0	0	75 000	0	0	1 500	0	229 236	20
21	Fournitures et matériel (745)	16 902	0	0	0	2 823	0	200	11 641	0	31 566	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	179 759	0	0	0	44 635	0	70 591	4 111	0	299 096	23
24	Volumes et périodiques (750)	1 854	0	0	0	0	0	0	0	0	1 854	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	1 757	0	0	0	0	0	0	0	0	1 757	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	2 119	0	0	0	312	0	0	0	0	2 431	26
27	Location exploitation (830)	6 964	0	0	0	0	0	227	0	0	7 191	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	190 023	0	0	0	114 023	0	326 768	36 510	0	667 324	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	3 963	0	0	0	0	0	3 834	10 461	0	18 258	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	33
34	Autres charges (860, 870)	1 540	0	0	0	0	0	0	0	0	1 540	34
35	Total des charges autres	860 002	\$	\$	\$	242 013	\$	402 249	285 513	\$	1 789 776	35
36	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	36
37	Achats internes (711, 716, 721, 726, 731, 746, 751, 761, 776, 796, 801, 806, 811, 821, 827, 831, 841, 846, 873, 881, 894, 895)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	38
39	Total avant éléments extraordinaires	860 002	\$	\$	\$	242 013	\$	402 249	285 513	\$	1 789 776	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	\$	40
41	TOTAL DES CHARGES	3 488 687	- \$	- \$	- \$	291 181	\$	819 563	505 064	\$	5 104 496	41

2. État du traitement des membres du personnel de la direction

Annexe 3

Nom de l'établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**État du traitement 2020-2021
requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la
Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)**

Nom de l'établissement : TELE-UNIVERSITÉ

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure ⁽¹⁾

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)			
				Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale
Bélangier, Josée	Directrice des services administratifs	7	61%	153 371	17 674	0	0
Carle, Julie	Directrice des affaires externes et secrétaire générale	12	100%	157 494	6 338	0	0
Carle, Marc-André	Directeur de l'enseignement et de la recherche	12	100%	153 792	7 190	0	0
Gendron, Debbie	Directrice des services administratifs	1,5	13%	148 211	869	0	0
Laflamme, Lucie	Directrice générale	12	100%	197 303	8 441	0	0
Autre membre de la direction visé par la loi							
Leblon, Brigitte	Directrice du service de la recherche	2	17%	141 048	829	0	0
Tardif, Marc	Directeur du service des études	12	100%	141 048	3 873	0	0

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

Nom de l'établissement : TELE-UNIVERSITÉ

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	8,43	Le plus élevé	153 265	4 615
		Moyenne	130 444	3 341
		Le moins élevé	111 135	132
Personnel de direction des services	9,4	Le plus élevé	129 667	18 295
		Moyenne	118 351	8 865
		Le moins élevé	95 593	1 710
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	0	0
		Moyenne	0	0
		Le moins élevé	0	0

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

⁽²⁾ Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Nom de l'établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés ⁽¹⁾

1^{re} partie : Personnel de direction supérieure

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Allocations et frais remboursés	
		Nombre de mois dans la fonction	Valeur (en \$)
Bélanger, Josée	Directrice des services administratifs	7	304
Carle, Julie	Directrice des affaires externes et secrétaire générale	12	533
Carle, Marc-André	Directeur de l'enseignement et de la recherche	12	1 595
Gendron, Debbie	Directrice des services administratifs	1,5	0
Laflamme, Lucie	Directrice générale	12	492
Autre membre de la direction visé par la loi			
Leblon, Brigitte	Directrice du service de la recherche	2	0
Tardif, Marc	Directeur du service des études	12	584

2^e partie : Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽²⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	5,95	Le plus élevé	935
		Moyenne	540
		Le moins élevé	138
Personnel de direction des services	9,4	Le plus élevé	2 286
		Moyenne	1 119
		Le moins élevé	138
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	0
		Moyenne	0
		Le moins élevé	0

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)

⁽²⁾ Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Nom de l'établissement : TELE-UNIVERSITÉ

**NOTES
COMPLÉMENTAIRES**

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Tableau de référence	Commentaires
Noël, Martin	Directeur général		Indemnité de transition au sein de l'établissement: Directeur des affaires académiques du 28 avril 2010 au 16 août 2016. Directeur général (intérim) du 16 novembre 2015 au 16 août 2016. Directeur général du 17 août 2016 au 2 juin 2019. Par la suite, il est demeuré à l'emploi de notre établissement et il occupe un poste de professeur où il a été en congé sans traitement du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. L'université TÉLUQ a rétabli sa rémunération au 1er janvier 2021. Il a été compensé en totalité pour la différence salariale entre son nouvel emploi et celui qu'il occupait comme cadre supérieur. Dans son salaire de base, cette indemnité est de 69 111\$, toutefois le coût de cette indemnité pour l'établissement en 2020-2021 est de 22 370\$.
Carle, Julie	Directrice des affaires externes et secrétariat général	Tableau 1	Droit d'indemnité de départ détenu et non exercé: Directrice des affaires externes et secrétariat général du 21 janvier 2019 au 20 janvier 2024 (2e mandat). Secrétaire générale et à la gouvernance du 21 janvier 2014 au 20 janvier 2019 (1er mandat). Admissible à une indemnité de départ depuis mai 2020. Valeur 157 494\$
Noël, Martin	Directeur général		Droit d'indemnité de départ détenu et non exercé: Directeur général du 17 août 2016 au 2 juin 2019. Directeur général (intérim) du 16 novembre 2015 au 16 août 2016. Directeur des affaires académiques du 28 avril 2010 au 16 août 2016. Valeur 193 434\$
Laflamme, Lucie	Directrice générale	Tableau 1	Éléments de traitement imposable du chef d'établissement: Coûts assumés par l'université pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé : Assurance médicament : 4 827\$ Assurance vie et mutilation : 14\$ Allocation automobile : 3000 \$ Compensation financière dans le contexte Covid-19: 600 \$

Personnel de direction supérieure	Plusieurs	Tableau 1	Conditions de rémunération du personnel de direction supérieure
			Voir les copies annexées suivantes:
			Modifié le 2021-01-02: Nouvelle version de l'Annexe 6-A conforme à la règle budgétaire 5.11, modifiée par le Conseil du trésor avec effet en mai 2020, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.
			Modifié le 2018-11-24: Nouvelle version du règlement général 6 conforme à la règle budgétaire 5.11, adoptée par le Conseil du trésor le 15 mai 2018, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.
Personnel de direction supérieure	Plusieurs	Tableau 1	Composantes du traitement imposable applicables en sus du salaire de base pour le personnel de direction supérieure :
			Coûts assumés par l'université pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé :
			Assurance médicament
			Assurance vie et mutilation
			Allocation automobile
			Compensation financière dans le contexte Covid-19
			Cotisation professionnelle
Bélanger, Josée	Directrice des services administratifs	Tableau 1	Remboursement de jours de vacances non utilisés: 13 862\$
Tardif, Marc	Directeur du service des études	Tableau 1	Montant forfaitaire pour la progression du salaire hors échelle: 698\$

3. Rapport sur la performance

3.1 Historique et profil institutionnel

Depuis sa création en 1972, l'Université TÉLUQ, seule université francophone entièrement à distance au Québec et en Amérique du Nord, offre avec flexibilité et dans une philosophie d'accessibilité, des cours et des programmes universitaires de qualité. L'Université TÉLUQ est, sans contredit, un acteur clé dans le milieu de l'enseignement supérieur au Québec.

Chaque année, l'Université TÉLUQ forme quelque 18 000 à 20 000 étudiants aux trois cycles d'études.

Cheminant en parcours individualisés grâce à une offre de cours en format asynchrone, un encadrement pédagogique individuel ainsi qu'une formule d'admission et d'inscription en continu, les étudiantes et étudiants de l'Université TÉLUQ peuvent concilier carrière professionnelle, vie familiale et projet d'études universitaires. Notre formule particulière permet donc de répondre aux besoins d'une grande variété d'étudiantes et d'étudiants : qu'ils soient en situation de handicap, étudiants de première génération, travailleurs à temps plein, parents de jeunes enfants, globe-trotters, militaires, sportifs de haut niveau, employés des ambassades et consulats, etc.

L'Université TÉLUQ propose quelque 430 cours et 125 programmes entièrement sous la formule d'enseignement à distance aux trois cycles, relevant de l'École des sciences de l'administration et du Département Éducation, du Département Sciences humaines, Lettres et Communication ainsi que du Département Science et Technologie. La responsabilité scientifique et pédagogique des cours relève de professeurs-chercheurs reconnus. La conception des cours est assurée, quant à elle, par une équipe de spécialistes de la formation à distance (FAD) (technopédagogues, réviseurs linguistiques, graphistes, gens issus de la production multimédia, de l'informatique, etc.). Cette équipe, qui vient appuyer le professeur dans la création d'un nouveau cours ou dans sa révision, propose un design pédagogique et se charge de la production et l'édition du cours.

La TÉLUQ préconise donc une approche unique qu'elle a su adapter au fil des années pour s'assurer de répondre aux particularités qui caractérisent le profil des étudiants en s'inspirant notamment des travaux de nos professeurs-chercheurs du domaine de la formation à distance et des technologies éducatives.

3.2 Profil des étudiants

La population étudiante de l'Université TÉLUQ présente des caractéristiques qui la démarquent des autres établissements du réseau de l'Université du Québec (le réseau) et qu'il importe de souligner.

En effet, les étudiants de l'Université TÉLUQ présentent un âge moyen supérieur aux autres établissements du réseau. Les étudiants des programmes de baccalauréat et de certificat sont âgés en moyenne de 35 ans à leur admission, alors que, dans l'ensemble du réseau, la moyenne d'âge au baccalauréat est de 24 ans et elle se situe à 31 ans pour les étudiants au certificat¹.

Mentionnons également que la moitié des étudiants de l'Université TÉLUQ sont étudiants-parents et qu'ils ont en majorité plus d'un enfant à leur charge (65 %); ces derniers étant souvent d'âge préscolaire ou primaire (71 %). Au premier cycle, il s'agit de la proportion la plus importante de du réseau (l'UQAT arrive seconde avec seulement 38 %)² alors que pour l'ensemble des établissements du réseau, seulement 22 % ont des enfants à charge.

Les données indiquent également que les étudiants de l'Université TÉLUQ ont le taux d'occupation d'un emploi le plus élevé du réseau. En effet, 54 % travaillent à temps plein tout en faisant leurs études.

Ils ont aussi plus fréquemment effectué des arrêts dans leur parcours scolaire et souvent, de longue durée. Effectivement, 76 % des étudiants de l'Université TÉLUQ ont fait une interruption d'études (contre 40 % pour le réseau). De ce nombre, 50 % ont effectué une interruption de trois ans ou plus alors que pour l'ensemble du réseau, c'est seulement un étudiant sur cinq qui a fait un arrêt d'une durée aussi longue.

Les étudiants de l'Université TÉLUQ sont issus principalement de familles où les parents ont une formation de niveau secondaire (incluant la formation professionnelle), avec un taux de 66 %. Les étudiants de première génération universitaire représentent d'ailleurs 64 % des étudiants de l'Université TÉLUQ, comparativement à 50 % pour l'ensemble du réseau de l'UQ.

L'Université TÉLUQ étant bien déterminée à s'ajuster aux parcours différenciés de ses étudiants, les admissions sur base expérientielle représentent 30,5 % des admissions effectuées en 2020-2021³, ce qui dénote également une particularité du profil des étudiants de l'Université TÉLUQ.

¹ Université du Québec. (2016) Sondage ICOPE.

² Idem.

³ Registrariat et recherche institutionnelle Université TÉLUQ.

Le tableau suivant présente, en quelques chiffres, un résumé des principales caractéristiques des étudiants de l'Université TÉLUQ.

Tableau 1 – Résumé des caractéristiques du profil étudiant

Profil des étudiants			
Étudiants/an	19 652	Étudiants-parents*	52 %
Femmes	71,82 %	Étudiants-travailleurs temps plein*	54 %
Âge moyen	36,77 ans	Étudiants ayant fait une interruption d'études*	76 %
À temps partiel	91,25 %	Admis sur une base expérientielle	30,5 %
Étudiants 1 ^{re} génération*	64 %	Étudiants en situation de handicap	4,8 %

Sources : RRI, TÉLUQ, données 2020-2021. *Enquête ICOPE 2016, RRI UQ.

Finalement, les données institutionnelles de la TÉLUQ (Régistrariat et recherche institutionnelle -RRI) permettent de constater que le nombre d'étudiants en situation de handicap continue de croître passant de 1,35 % en 2012 à 4,13 % en 2019-20 puis à 4,8 % en 2020-21. Cela s'explique notamment par le fait que les étudiants déclarent de plus en plus leur situation de handicap, faisant en sorte qu'ils bénéficient davantage d'accompagnement et d'accommodements pour les épauler dans leur parcours universitaire.

3.3 Taux de réussite

Le taux de diplomation des étudiants de l'Université TÉLUQ est difficilement comparable aux universités campus en raison du profil particulier des étudiants qu'elle accueille, tel que présenté à la section précédente.

Les taux de diplomation au baccalauréat, après 6 ans, tournent en moyenne autour de 31 % selon les indicateurs de 2010 à 2014 (cinq dernières années disponibles pour les statistiques). Il s'agit d'un taux plutôt faible, bien entendu, mais qui s'explique assurément par le profil des étudiants et le fait que ceux-ci présentent une combinaison de facteurs de risques dès leur admission. Une étude de l'Université du Québec confirme effectivement que 52 % des étudiants de la TÉLUQ ont au moins neuf facteurs jouant contre eux⁴.

⁴ Facteurs de risque considérés au baccalauréat : être âgé de 25 ans ou plus au premier trimestre, avoir été admis sur une base expérientielle (plutôt qu'un D.E.C.), occuper un emploi 30 heures ou plus par semaine, avoir fait une pause d'études de 3 ans ou plus avant l'entrée au baccalauréat, avoir déjà interrompu des études antérieures, ne pas vouloir le diplôme du programme entrepris, possibilité d'interruption à certains trimestres, intérêt pour le programme existant depuis moins de 3 ans et né en dehors du milieu scolaire, avoir une moins bonne connaissance des débouchés de son programme, ne pas habiter chez ses (ou des) parents, avoir des

Il est facile de constater que le profil décrit dans la section précédente correspond aux facteurs de risques identifiés par cette étude. En effet, on y mentionne que les étudiants plus âgés rencontrent plus de difficultés, de même que les étudiants de première génération universitaire (EPGU) ainsi que les étudiants qui conjuguent études et responsabilités parentales et familiales. Occuper un emploi et avoir déjà interrompu ses études sont des facteurs de risques alors qu’habiter chez ses parents est positivement lié à la réussite ainsi qu’être détenteur d’un DEC.

« Les étudiants de la TÉLUQ cumulent toutefois, en moyenne, un plus grand nombre de facteurs de risque que ceux des autres établissements. (...) Si la FAD est le type de formation qui attire davantage les étudiants non traditionnels en raison de leurs obligations, il est logique que ces étudiants se tournent davantage vers la TÉLUQ spécialisée à cet effet. Les taux de diplomation plus faibles associés à la TÉLUQ sont intimement liés à cette population étudiante particulière »⁵.

Étant donné que les étudiants de l’Université TÉLUQ cheminent majoritairement à temps partiel, il faut aussi souligner que certains prendront plus de six ans afin de compléter leur baccalauréat.

L’Université TÉLUQ est fière d’offrir des conditions d’admission plus souples favorisant ainsi une démocratisation des études universitaires en réduisant les barrières à l’entrée. Ce n’est donc pas en contingentant à l’entrée, mais bien, en misant sur des mesures facilitant l’encadrement que la rétention et la réussite des étudiants seront favorisées. Les sommes que nous recevons dans le cadre du Plan d’action pour la réussite en enseignement supérieur (PARES) seront plus que bienvenues pour mettre en place des mesures qui feront en sorte que nous puissions nous améliorer sur cet aspect. Par ailleurs, nous tenons à souligner qu’une enquête SOM commandée par l’Université TÉLUQ (juin 2021) démontre un haut taux de satisfaction globale de la part des étudiants (8,7/10) et une forte volonté de se réinscrire pour poursuivre leurs études (89 %).

3.4 Mesures prises pour l’encadrement des étudiants

Au cours de la dernière année, l’Université TÉLUQ a investi beaucoup de temps et d’énergie à l’adaptation des services pour les étudiants en période de pandémie, permettant ainsi à tous de poursuivre et compléter leurs études sans interruption. Cela comprend notamment :

- Le virage numérique du matériel didactique des cours
- La mise en place d’une plateforme d’examens numériques
- La mise en place d’examens d’admission en ligne (cours de français, mathématiques et langues)

aspirations scolaires limitées, choix d’établissement et de programme considérés non définitifs, se sentir moins bien préparé pour entreprendre ses études et valoriser davantage d’autres activités que les études.

⁵ S. Bonin. RRI UQ. Idem. p.10

- La migration de l'authentification vers Microsoft permettant aux étudiants l'accès à de nouveaux outils de collaboration.

De nombreux accommodements auront également été offerts aux étudiants pour limiter les impacts sur leur parcours (Notation S, ajustement de délai pour remplir les conditions d'admission, prolongation de date de fin de cours, etc.).

Malgré le contexte exceptionnel, les équipes de l'Université TÉLUQ ont continué à offrir un accompagnement et un soutien constant et de qualité dans le cheminement des étudiants, notamment via les personnes coordonnatrices à l'encadrement et les agents à la gestion des études.

Par ailleurs, au cours de la dernière année, les équipes de l'Université TÉLUQ ont débuté des travaux d'optimisation de l'outil OPÉRA de manière à offrir un soutien encore plus précis et pertinent aux étudiantes et étudiants. OPÉRA est un outil informatisé développé en 2017 afin d'effectuer des suivis et des actions de relances auprès étudiants.

3.5 Soutien aux étudiants en situation de handicap

La flexibilité qu'offre l'Université TÉLUQ est facilitante pour les étudiants aux besoins particuliers. Ceux-ci ont toutefois d'autres besoins dont il faut tenir compte pour assurer leur réussite. C'est pourquoi l'Université TÉLUQ compte maintenant sur l'expertise de deux conseillers aux étudiants en situation de handicap (ÉSH) et du soutien d'un commis au traitement des dossiers, qui répondent diligemment aux besoins et aux demandes de plus de 400 étudiants chaque année.

Tout au long de son cheminement, l'étudiant en situation de handicap peut compter sur son conseiller afin de :

- mettre en place les accommodements pertinents à sa situation (heures supplémentaires pour la réalisation des examens et des travaux, utilisation d'ordinateurs et de logiciels spécialisés, salle isolée pour la réalisation des examens, etc.);
- offrir conseils et outils pour bonifier ses stratégies d'apprentissage (stratégies de lecture, organisation du travail, stratégies d'étude, etc.);
- offrir un soutien personnalisé pour l'aide financière pouvant être accordée aux étudiants ayant des besoins particuliers;
- soutenir l'étudiant lors de situations plus difficiles tout au long de son parcours.

Les conseillers aux ÉSH assurent un important travail de sensibilisation autant auprès de la population étudiante que du personnel de l'établissement. Ils offrent un soutien aux étudiants en situation de handicap par des échanges personnalisés réalisés par visioconférence, téléphone ou en personne selon les besoins et la préférence de chaque étudiant.

Les conseillers aux ÉSH participent également à la mise en place d'outils permettant aux étudiants en situation d'handicap de faire face aux défis des études universitaires dans une formation à distance et à soutenir la persévérance scolaire et la rétention.

3.6 Programmes d'activités de recherche

Une croissance importante a été remarquée dans l'obtention de subventions pour les travaux de recherche des membres du corps professoral de l'Université TÉLUQ dont la qualité et la pertinence sont de plus en plus reconnues. En 2020-2021, la consolidation de la recherche et de la création à l'Université TÉLUQ s'est poursuivie, avec la nomination d'une nouvelle directrice de la recherche, Brigitte Leblon. Plusieurs professeur(e)s ont reçu des prix d'excellence. Ainsi, le professeur Daniel Lemire a reçu le prix d'excellence en recherche de l'Université du Québec. Le professeur Hubert Wallot a remporté le prix Camille-Laurin (prix de la réalisation de l'année) de l'Association des médecins psychiatres du Québec pour la deuxième édition de son livre *La danse autour du fou*.

Deux chaires de recherche du Canada de niveau 2 ont été renouvelées : la chaire en éducation aux médias et aux droits humains, du professeur Normand Landry, et la chaire sur le jugement éthique, du professeur Lonzozou Kpanake. La professeure France Gagnon a été nommée directrice scientifique du Réseau de recherche en santé des populations du Québec (RRSPQ). Créé en 2002 et financé par le FRQ-Santé, le RRSPQ a pour mission de développer la capacité de recherche en santé des populations au Québec selon deux (2) programmes de renforcement des capacités de recherche et les six (6) regroupements stratégiques (RS ou Axes) suivants : (i) TIC et santé; (ii) Inégalités sociales de santé et équité; (iii) Santé mentale des populations; (iv) Politiques publiques et santé des populations; (v) Santé mondiale; et (vi) Éthique.

Les activités de recherche ont été quelque peu ralenties à cause de la pandémie COVID-19 et des problèmes liés à l'accès à nos locaux de Montréal pendant la pandémie. Il reste toutefois que cette période particulière a été l'occasion de nouvelles opportunités en recherche. Ainsi, la professeure Neila Mezghani a obtenu deux subventions du programme du CRSNG pour la COVID-19. La première vise à détecter et quantifier à distance la toux à partir de données physiologiques et de mouvements enregistrés par un textile connecté, la toux s'avérant être le symptôme respiratoire le plus fréquemment signalé et qui peut, aussi, informer de la gravité de la maladie. La seconde permettra de développer des méthodes d'analyse de données physiologiques et de mouvement (cinétiques) enregistrés par un textile connecté qui serviront pour la mise en œuvre d'outils informatisés pour le suivi de l'état de santé mentale pour des patients fragiles dans un contexte de confinement, en effectuant un suivi à distance de la qualité du sommeil et d'adhésion à l'activité physique.

La recherche de l'Université TÉLUQ s'est aussi démarquée à l'international. Le professeur Hamadou Saliah-Hassane a accueilli un étudiant brésilien de la Universidade Federal de Santa Catarina (UFSC) du Brésil grâce à une bourse du programme des futurs leaders en Amérique d'Affaires Mondiales Canada. Ceci a permis de renforcer les liens entre le Laboratoire à Distance de l'Université TÉLUQ et l'équipe du Laboratório de Experimentação Remota (Remote Experimentation Laboratory or RexLab) de l'UFSC. Le professeur Yves Lecomte a travaillé sur un projet d'éducation positive en Haïti. Le professeur Richard Hotte a travaillé sur un projet en éducation au Sénégal. Le professeur Sebastian Weissenberger a travaillé sur un projet en développement durable en Belgique. Ces trois projets étaient financés par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Une équipe de la TÉLUQ composée de professeur(e)s du Département Éducation, avec la professeure Béatrice Pudelko, comme chercheuse principale et coordonnatrice, et les professeur(e)s Jean-Luc Bédard, Jean-Pierre Pelletier et Valéry Psyché, Caroline Brassard et Cathia Papi, est impliquée dans le projet IDE@ (pour « Implementing a Digital E-learning @lternative »). D'une durée de 2 ans et pourvu par l'Agence ERAMUS + d'un financement de 240 000 Euros, le projet est coordonné par le GIP Formation continue et insertion professionnelle de l'Académie de Créteil, en France. Les autres partenaires du projet sont (1) l'Universitat Autònoma de Barcelona (Espagne); (2) l'Association européenne de certification et de qualification (ECQA) (Autriche); (3) l'entreprise Koena, spécialisée dans l'accessibilité et l'inclusion par le numérique (France).

La TÉLUQ a également continué le travail de concert avec l'ENAP et l'INRS pour développer une structure en gestion des données de recherche, et une subvention a été obtenue pour développer un carrefour de gestion des données de recherche, qui va permettre aux trois universités de fédérer leurs ressources dans ce domaine et d'en offrir un accès aisé à leurs chercheurs et étudiants. Ces travaux seront ensuite partagés avec les autres constituantes du réseau de l'Université du Québec.

3.7 Conclusion

Depuis sa fondation, l'Université TÉLUQ poursuit sa mission fondamentale d'offrir et de développer des formations universitaires à distance. Grâce à l'Université TÉLUQ, des milliers de personnes, qui n'auraient vraisemblablement pas eu accès aux études universitaires, contribuent aujourd'hui à faire du Québec une société prospère, innovante et axée vers l'avenir. Selon une étude de l'Université du Québec, un étudiant sur deux de notre établissement n'aurait pas réalisé des études universitaires si la TÉLUQ n'avait pas existé.

4. Précisions sur l'utilisation des allocations reçues relativement aux règles budgétaires

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2020-2021 concernant la mise en œuvre de la mesure prévue à l'article 2.1.13 Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2020-2021, un montant de 67 800 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.13 des règles budgétaires.

Résumé des actions réalisées

La Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur est entrée en vigueur le 8 décembre 2017. Suivant cette Loi, plusieurs responsabilités incombent aux universités.

En conformité avec cette Loi, le 4 décembre 2018, le conseil d'administration de l'Université TÉLUQ adoptait la politique *Prévenir et combattre les violences à caractère sexuel* (2018-TU-CA-066-502) dont l'entrée en vigueur, s'est effectuée le 30 août 2019.

Cette politique prévoit notamment la création du Bureau de prévention et d'intervention (BPI) et la nomination de la personne responsable par le conseil d'administration. Un comité institutionnel a également été créé.

Depuis l'adoption de la politique, le comité a travaillé à la mise en oeuvre de la politique, en s'assurant constamment du respect de la Loi. Depuis 2019-2020, le comité compte parmi ses membres, une personne-ressource spécialisée travaillant au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Québec (CAVAQ).

Au cours de l'année 2020-2021, voici les actions qui ont été réalisées en lien avec la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur :

- Révision et amélioration de processus internes prévus.
- Participation à la création d'un nouveau comité réseau de l'Université du Québec visant la création de formations annuelles en matière de violences à caractère sexuel et participation aux réunions du comité pour la création d'une nouvelle formation intitulée Banalisation des violences à caractère sexuel. Participation aux travaux pour le déploiement de cette nouvelle formation obligatoire et suivi de la complétion de cette formation par les employés de l'Université TÉLUQ.

- Travaux exécutés pour l'amélioration du suivi des formations obligatoires.
- Tenue de réunions du comité institutionnel sur les violences à caractère sexuel de l'Université TÉLUQ pour l'approbation de la reddition de comptes 2019-2020, pour la réflexion sur les mesures de prévention et de sensibilisation au surplus des formations pour l'année 2021-2022 et pour la réflexion sur les mesures d'évaluation annuelles des éléments mis en place par le Bureau de prévention et d'intervention.
- Début de travaux avec la direction du Service des communications et des affaires publiques afin de créer une campagne de sensibilisation sur les violences à caractère sexuel et afin de mieux faire connaître les services et ressources disponibles en cette matière à l'Université.
- Amélioration des outils institutionnels d'information et de sensibilisation en matière de VACS pour tous les corps d'emploi de la TÉLUQ et pour les étudiants.
- Mise en place en 2020-2021 tant à Québec qu'à Montréal de plusieurs mesures de sécurité en lien avec la pandémie, mais également en lien avec la *Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel*. À Québec et à Montréal, les accès extérieurs ont été réduits à une seule entrée qui est contrôlée par un agent de sécurité pendant toutes les heures d'ouverture. Un registre de présences (entrées et sorties) a été mis en place en conformité avec les mesures de santé publique. Les accès ont été limités sur les cartes d'accès aux heures d'ouverture seulement sauf pour le personnel autorisé. À Québec, le système de caméras de surveillance a été remplacé avec de nouveaux équipements. Des ajouts de caméras permettent de mieux couvrir le périmètre du bâtiment ainsi que les accès. Le logiciel de contrôle d'accès a été mis à jour et nous révisons l'ensemble des emplacements des composantes afin d'optimiser le fonctionnement du système de contrôle d'accès.
- Renouvellement de l'entente de l'Université TÉLUQ avec l'ensemble du réseau québécois des CAVAC pour accueillir les victimes. Ce sont ces organismes qui offrent un service d'accueil, d'accompagnement, de soutien psychosocial et d'orientation auprès des membres de la communauté universitaire. L'offre de services inclut tant l'aide dans le processus de plainte administrative à la TÉLUQ qu'en matière de plainte criminelle, s'il y a lieu.

Aucune embauche n'a été effectuée spécifiquement pour la stratégie d'intervention.

Ventilation des dépenses

Programme d'aide aux employés	12 907,00 \$
Portion des salaires des employés impliqués (membres du comité, Service technopédagogique, Service des technologies de l'information, Service des ressources matérielles, etc.)	15 445,97 \$
Équipe de support interne au PAE et en matière de harcèlement du Service des ressources humaines)	8 000,00 \$
Paiement de factures pour deux formations créées en partenariat avec le réseau de l'Université du Québec	5 692,12 \$
TOTAL	42 045,09 \$

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2020-2021 concernant les allocations spécifiques dans le cadre de l'article 2.1.16 Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2020-2021, un montant de 90 600 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.17 des règles budgétaires.

Mise en contexte

La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) a toujours occupé une place importante à l'Université TÉLUQ. Étant donné qu'une partie de ses étudiants possède un cursus déjà bien garni, l'Université se fait un devoir de promouvoir la RAC et de reconnaître les acquis et les compétences que possède l'étudiant, en lien avec son programme d'études.

Avec évidence, en permettant de reconnaître les compétences déjà acquises par une personne et lui éviter ainsi de devoir réapprendre ce qu'elle maîtrise déjà, on concourt à la persévérance des étudiants et à l'attrait d'entreprendre des études universitaires.

Le tableau suivant nous présente le nombre de demandes de RAC accordée depuis les deux dernières années (en nombre de cours et de crédits accordés) et la base sur laquelle elle a été octroyée :

Tableau 1 – La reconnaissance des acquis à l'Université TÉLUQ

Selon le type d'acquis accordés aux étudiants, voici le nombre de cours et de crédits reconnus pour les années suivantes :

Base d'acquis accordée	2019-2020		2020-2021	
	Nombre de cours	Nombre de crédits	Nombre de cours	Nombre de crédits
Cours universitaires	1740	5221	2048	6144
Cours collégiaux	58	174	73	219
Cours réussis hors Québec	24	72	23	69
Cours réussis hors Canada	7	21	15	45
Expérience	229	689	295	885
TOTAL:	2059	6177	2454	7362

Source : Le Registrariat de l'Université TÉLUQ

Résumé des actions réalisées

Au printemps 2020, en début de crise de pandémie, la conseillère en reconnaissance des acquis crée une plateforme permettant de rendre le processus de traitement de la reconnaissance des acquis entièrement électronique. Les dossiers papier n'existent plus. La plateforme est en cours de déploiement et plusieurs modifications ont été réalisées suite à sa création, afin de rendre le processus fluide entre les différents intervenants impliqués.

Au cours de la période, la conseillère a animé un nouveau webinaire d'informations sur le fonctionnement de la RAC et de l'analyse préliminaire des acquis destiné aux futurs étudiants de la TÉLUQ.

L'Université TÉLUQ poursuit également son implication dans divers groupes de travail en tant que membre du groupe de réflexion et d'action sur la reconnaissance des acquis (GRAC) de l'Université du Québec (UQ), et ce, depuis sa création en 2008 et en tant que membre du BCI GT- RAC, du groupe de travail des conseillers en RAC du réseau de l'UQ, du comité d'analyse des données RAC de l'UQ et du groupe de travail sur les répertoires d'équivalence de l'UQ.

Ventilation des dépenses

Salaire de la conseillère en RAC incluant les avantages sociaux	
Réel :	106 299,79 \$
Total :	106 299,79 \$

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2020-2021 concernant la mise en œuvre de la mesure prévue à l'article 2.1.25 Mandats stratégiques – Volet 1 : Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2020-2021, un montant de 600 000 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.25.1 des règles budgétaires.

Une pénurie de main-d'œuvre sans précédent frappe le secteur de l'éducation préscolaire et de l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire. La TÉLUQ a donc orienté ses développements pour fournir des formations visant à bonifier les qualifications des enseignants en exercice, qu'ils soient légalement qualifiés ou non. Trois priorités d'action ont donc été poursuivies afin de développer cette offre bonifiée.

A. Embauche de trois professeurs en sciences de l'éducation

Trois professeurs ont été récemment embauchés au Département d'Éducation, respectivement en univers social, en enseignement des mathématiques et en éducation préscolaire. Au cours de l'année budgétaire 2020-2021, ces professeurs ont été en mesure de produire de nouveaux cours, en lien avec leur domaine de spécialisation, pour bonifier les programmes suivants :

- Programme court de perfectionnement en éducation (9012)
- Diplôme d'études supérieures spécialisées en éducation préscolaire et enseignement primaire (1942)

B. Soutien au développement des stages en situation d'emploi

Le mode d'enseignement asynchrone à distance propre à l'Université TÉLUQ nécessite de développer des méthodes de coordination et de gestion des stages adaptées. Des sommes de 80 122 \$ ont donc été consacrées pour l'embauche d'une personne coordonnatrice à l'encadrement chargée de la gestion des stages en situation d'emploi associée au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées en éducation préscolaire et enseignement primaire. Cette personne a ainsi pour tâche de maintenir et coordonner la gestion des stages, en partenariat avec les centres de services scolaires d'où proviennent les étudiants.

C. Médiatisation de cours jugés prioritaires au développement de l'offre en sciences de l'éducation

L'arrivée de trois nouveaux professeurs, combinée aux autres développements réalisés dans le secteur des sciences de l'éducation, a nécessité l'embauche de ressources supplémentaires

(spécialistes en sciences de l'éducation, graphistes, intégrateurs, spécialistes en production de médias numériques, etc.) pour effectuer la médiatisation des contenus de cours. Les fonds auront permis l'accélération de la médiatisation des trois cours suivants :

- Didactique de l'arithmétique (EDU 1024)
- Didactique de l'univers social et de l'éducation à la citoyenneté dans l'enseignement primaire (EDU 6025)
- Intervention éducative au préscolaire (EDU 6050)

Finalement, les travaux ont permis d'amorcer les travaux de médiatisation d'un autre cours intitulé « Psychologie du développement de l'enfant à l'éducation préscolaire ».

Ventilation des dépenses

Embauche de trois professeurs en sciences de l'éducation	386 929 \$
Soutien au développement des stages en situation d'emploi	80 122 \$
Médiatisation de cours jugés prioritaires à la mise à l'offre de programmes	132 909 \$
Total :	600 000 \$

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2020-2021 concernant la mise en œuvre de la mesure prévue à l'article 2.1.25 Mandats stratégiques – Volet 3 : Soutien aux initiatives avec les entreprises privées

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2020-2021, un montant de 107 600 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.27 – volet 3 des règles budgétaires.

Le soutien financier a permis de soutenir le projet Ascension, un programme créé par les professeurs de l'École des sciences de l'administration de l'Université TÉLUQ (Clément Hudon, Franck Jovanovic, Catherine Bérubé, Lilia Rekik, Anis Maaloul, Benjamin Lehaire et Leila El Kamel) en collaboration avec iA Groupe financier (IAGF). Celui-ci permet aux conseillers en sécurité financière de iA Groupe financier d'accéder au programme exécutif de l'Institut québécois de planification financière (IQPF) et, ainsi, obtenir le titre de planificateur financier.

Ce programme contient plus de 108 heures de formation, 6 modules et 8 examens. Il comporte une approche hybride incluant 24 heures de classe virtuelles synchrones. Celui-ci a été en rodage tout l'hiver, avec déjà près de 100 inscriptions et une vingtaine de participants qui obtiendront bientôt leur attestation de réussite leur permettant de poursuivre leur formation professionnelle à l'IQPF. Il est prévu qu'une centaine de nouveaux participants chez IAGF pourront s'inscrire lors de la prochaine année.

Grâce à ce programme, l'Université TÉLUQ contribue, chez iA Groupe financier, à hausser la proportion des conseillers financiers détenant le titre de planificateur financier certifié (Pl. Fin.), de même qu'à encourager les conseillers financiers à investir dans leur formation continue et leur carrière.

Ventilation des dépenses

Salaires ressources internes pour formation Industrielle Alliance :	80 000 \$
Total :	80 000 \$

Le solde de 27 600 \$ a été reporté à la prochaine année financière.

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2020-2021 concernant la mise en œuvre de la mesure prévue à l'article 2.1.28 Réussite et relance économique

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2020-2021, un montant de 423 300 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.28 des règles budgétaires.

A. Volet 1.1 : Mise en place des conditions propices à l'accès aux études universitaires, persévérance et réussite

À l'Université TÉLUQ, le soutien à la réussite passe notamment par une implication accrue de la part des coordonnateurs à l'encadrement, qui ont un double mandat dans notre université, soit le suivi des étudiants et un rôle-conseil auprès des enseignants et des comités de programmes. Deux personnes ont été embauchées, dont une personne ayant une responsabilité spécifique au niveau du développement de programmes.

De plus, l'université a embauché une professeure substitut, pour un contrat d'un an renouvelable, dans le domaine de l'informatique (science des données). Cette embauche a permis d'augmenter la capacité d'enseignement au premier cycle, d'encadrement d'étudiants au deuxième cycle dans notre maîtrise en informatique et de mettre à jour les contenus de cours dans le domaine susmentionné.

B. Volet 1.2 : Ressources spécialisées en technopédagogie

Le modèle de l'Université TÉLUQ consiste à offrir en tout temps des cours universitaires à distance en mode asynchrone. En ce sens, l'université avait un pas d'avance en ce qui a trait à l'offre de cours à distance. Nous avons utilisé les sommes pour ajouter des ressources au niveau du Service des technologies de l'information afin de développer une nouvelle solution logicielle pour soutenir les évaluations en format numérique.

C. Volet 1.3 : Services institutionnels en santé mentale

L'enveloppe a permis l'embauche d'une nouvelle ressource permettant de libérer les effectifs nécessaires au développement du projet *MaRéussite*. Ce projet a pour objectif de favoriser l'adaptation de l'étudiant aux études à distance. Il vise à rendre disponibles des ressources en ciblant prioritairement les étudiants en début de parcours, tout particulièrement au cours de leur premier cours au sein de l'institution.

D. Volet 2 : Développement de nouveaux parcours de formation et de nouvelles formules pédagogiques

L'Université TÉLUQ a souhaité développer des parcours de formation afin d'enrichir son offre de programmes, en corrélation avec les besoins du marché du travail et les besoins des étudiants. Au cours de l'année 2020, un programme de certificat en Science des données a été élaboré, de même qu'un programme de majeure en informatique, lesquels ont été avalisés par la Commission des études. Ces nouveaux parcours de formation visent à étayer l'offre de programme de l'Université TÉLUQ en réponse aux besoins du marché et permettre une plus grande fluidité dans le cheminement des études (vers le 2^e et 3^e cycle).

Un projet de programme de baccalauréat en informatique est en cours de développement au sein du Département Science et Technologie afin de compléter l'offre de programme au premier cycle en informatique de l'Université TÉLUQ.

Les programmes actuellement en développement permettront d'atténuer la rareté de main-d'œuvre dans quatre domaines ciblés par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

- Programmeurs et développeurs en médias interactifs (2174)
- Analystes et consultants en informatique (2171)
- Gestionnaires des systèmes informatiques (0213)
- Ingénieurs et concepteurs en logiciel (2173)

Les projets de développement de programmes actuellement en cours permettront à des étudiants actuellement aux études au certificat ou à la majeure en informatique, de poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention d'un baccalauréat spécialisé dans le domaine.

Ventilation des dépenses

Mise en place des conditions propices à l'accès aux études universitaires, persévérance et réussite	251 200 \$
Ressources spécialisées en technopédagogie	71 700 \$
Services institutionnels en santé mentale	28 700 \$
Développement de nouveaux parcours de formation et de nouvelles formules pédagogiques	71 700 \$
Total :	423 300 \$

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2020-2021 concernant la mise en œuvre de la mesure prévue à l'article 2.1.33 Bourse pour la persévérance des étudiants éprouvant des difficultés académiques dans le contexte de la crise sanitaire

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2020-2021, un montant de 37 200 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.33 des règles budgétaires.

Mise en contexte

Le contexte de la crise sanitaire engendre des défis et enjeux supplémentaires pour les étudiants et a un impact important sur leur réussite. Par l'octroi de cette bourse, le MES permet de diminuer le stress financier de plusieurs étudiants de l'Université TÉLUQ, ce qui permettra de favoriser la persévérance et la poursuite du projet d'études.

L'Université TÉLUQ pouvait remettre jusqu'à 31 bourses de 1 200 \$ à ses étudiants.

Résumé des actions réalisées

L'Université TÉLUQ a mis sur pied un comité multiservice (Registrariat, Service aux étudiants et Service des études) pour déterminer les critères d'allocation des bourses qui permettront de cibler les bénéficiaires.

En raison du mode d'inscription en continu à l'Université TÉLUQ, les étudiants avaient jusqu'au 9 avril 2021 pour s'inscrire à leurs cours du trimestre d'hiver 2021. Pour cette raison et afin d'avoir un portrait global de la situation de tous ses étudiants au trimestre d'hiver 2021, l'Université TÉLUQ n'a remis aucune bourse avant la fin de l'année financière 2020-2021.

Le processus d'émission des bourses est en cours et les sommes allouées en vertu de l'article 2.1.33 seront remises lors de la prochaine année financière.

Ventilation des dépenses

Le montant total reçu pour 2020-2021 est reporté à l'année financière 2021-2022.

5. Rapport sur les perspectives de développement

Après plusieurs mois de consultation et de travail collaboratif, le plan stratégique 2021-2024 de l'Université a été unanimement approuvé par le conseil d'administration lors d'une séance extraordinaire le 17 juin dernier. Ce plan, qui traduit nos orientations stratégiques et nos ambitions pour les années à venir, est le fruit du travail et de l'engagement d'une communauté tout entière motivée à faire rayonner la mission unique de l'Université TÉLUQ.

La planification repose sur 10 orientations stratégiques interreliées qui guideront nos projets collectifs pour les années à venir :



Les 10 orientations qui influenceront directement nos priorités de développement s'inscrivent de manière claire dans les orientations de la *Politique québécoise de financement des universités*.

La persévérance et la réussite des étudiants sont au cœur de développement de notre université. Les équipes académiques travaillent de manière continue à améliorer leurs pratiques et leurs outils de manière à offrir un soutien toujours plus performant et surtout, adapté à la réalité évolutive des besoins de nos étudiantes et étudiants. L'ajout d'une orientation stratégique spécifique (« Bonifier le soutien à la persévérance et la réussite ») permet de renforcer cette intention. Par ailleurs, un sommet institutionnel sur l'encadrement des étudiants, action ayant émergée des consultations de la planification stratégique, devrait d'ailleurs avoir lieu au cours de la prochaine année à ce sujet pour soutenir cette évolution.

L'augmentation de l'offre de formation de grade aux trois cycles est également un objectif clair pour l'Université TÉLUQ (« Développer et améliorer l'offre de cours et de programmes en adéquation avec les besoins sociétaux », « Soutenir, dynamiser et valoriser la recherche ») et pour lequel diverses initiatives ont d'ailleurs déjà débuté. L'attractivité des études supérieures et la formation tout au long de la vie passent par des cours et des programmes de qualité ancrés dans les besoins des citoyens québécois.

De manière transversale, l'Université TÉLUQ souhaite développer encore davantage son agilité et ses capacités en termes d'amélioration continue de ses services (« Évoluer grâce à l'amélioration continue et l'intelligence d'affaires en misant sur l'agilité et la collaboration »). La transition en urgence effectuée lors de l'annonce du confinement dans le cadre de la pandémie a démontré la vive capacité de réaction et l'innovation des employés, des qualités qui continueront d'être développées et sollicitées de manière à veiller à une saine performance de notre organisation. L'Université TÉLUQ travaille également de manière proactive notamment pour l'optimisation de ses processus, la bonification des tableaux de bord et d'indicateurs de gestion déjà forts utilisés ainsi que de l'ajout d'outil performant, et ce, toujours dans une perspective de mieux répondre à notre mission d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité.

L'Université TÉLUQ travaille actuellement à la préparation de plans d'action qui concrétiseront les différentes orientations de la planification stratégique via un certain nombre de projets à haute valeur ajoutée pour notre organisation.

Finalement, au cours des prochaines années, l'Université TÉLUQ entend affirmer encore une fois son rôle de leader en formation à distance notamment grâce à la recherche et au développement de formation de pointe dans ce domaine. Rappelons que par sa mission et son fonctionnement uniques, l'Université TÉLUQ est, et vise, à demeurer un exemple quant à l'accessibilité de l'enseignement supérieur pour la société québécoise. Les caractéristiques de notre clientèle étudiante et les diverses données statistiques démontrent que ce sont des milliers d'étudiants chaque année qui n'auraient pas fait d'études sans l'Université TÉLUQ.

6. Annexe 4 : Indicateurs

Nom de l'établissement : Télé-
Université

Date :

Page 1 de 8

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS

		Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)														
		Unité	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021		
Étudiant																
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP	3 481,81	3 520,55	3 413,93	3 684,81	3 444,78	3 782,81	3 779,34	4 081,18	5 176,28	3 679,94	3 163,40	3 959,16	EEETP 2020-2021: Données définitives provenant du système PRISME (UQ)	
2	EEETP au 1er cycle	EEETP	3 200,17	3 267,43	3 174,00	3 416,10	3 196,97	3 500,00	3 501,03	3 775,20	4 831,13	3 325,83	2 816,90	3 554,03		
3	EEETP au 2e cycle	EEETP	275,07	248,92	235,75	255,41	237,26	273,28	274,01	302,25	340,09	348,53	339,23	396,47		
4	EEETP au 3e cycle	EEETP	6,58	4,20	4,18	13,30	10,55	9,53	4,30	3,73	5,05	5,58	7,27	8,66		
5	Effectif étudiant total	n	7 554	7 764	7 310	7 303	6 894	7 224	7 075	7 442	8 942	7 172	7 282	8 109	* Données provisoires.	
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	541	561	514	591	505	732	874	890	2 084	465	513	620		
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	6 261	6 530	6 167	6 062	5 724	5 745	5 509	5 682	5 818	5 652	5 649	6 230		
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%	90,05%	91,33%	91,40%	91,10%	90,35%	89,66%	90,22%	88,31%	88,37%	85,29%	84,62%	84,47%		
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n	746	667	625	640	655	739	681	859	1 031	1 044	1 112	1 248		
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%	9,88%	8,59%	8,55%	8,76%	9,50%	10,23%	9,63%	11,54%	11,53%	14,56%	15,27%	15,39%		
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n	6	6	4	10	10	8	11	11	9	11	8	11		
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%	0,08%	0,08%	0,05%	0,14%	0,15%	0,11%	0,16%	0,15%	0,10%	0,15%	0,11%	0,14%		
13	Effectif étudiant internationaux	n	43	44	66	56	52	48	69	61	61	47	58	81		
14	Effectif étudiant internationaux Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	%	0,57%	0,57%	0,90%	0,77%	0,75%	0,66%	0,98%	0,82%	0,68%	0,66%	0,80%	1,00%		
15	Stagiaires postdoctoraux	n	27	9	13	18	15	9	6	8	8	7	5	7		
16	Résidents en médecine	n	2	9	5	4	5	2	6	5	8	15	15	15		
17		n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Enseignants-chercheurs																
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	4	5	6	4	24	8	5	8		
19	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	1	4	1	3	11	3	3	4		

20	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	1	5	1	13	5	2	4
	Nombre de professeurs à temps plein au													
21	1er octobre de l'année universitaire	n	n.d.	n.d.	n.d.	61	59	60	60	64	80	93	89	92
22	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	37	36	37	37	36	47	49	49	48
23	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	24	23	23	23	28	33	44	40	44
	Nombre de <u>tuteurs et chargés</u>													
	<u>d'encadrement</u> de l'année universitaire													
24		n	n.d.	n.d.	n.d.	224	216	242	259	244	216	219	204	191
25	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	128	121	127	129	116	111	111	97	92
26	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	96	95	115	130	128	105	108	107	99
27	Nombre moyen de cours par professeur	n												
28	Nombre moyen de cours par chargé de	n												
29	cours	n												
29	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	109,1	105,6	108,0	106,4	102,7	98,8	65,8	69,2	74,5
30	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles /	n	n.d.	n.d.	n.d.	10,7	11,3	12,5	11,5	13,6	13,0	11,3	12,6	13,7
31	professeur	n	n.d.	n.d.	n.d.	10,7	11,3	12,5	11,5	13,6	13,0	11,3	12,6	13,7
31	Ratio EETP / professeur	EETP/n	n.d.	n.d.	n.d.	60,4	58,4	63,0	63,0	63,8	64,7	39,6	35,5	43,0
32	Cours donnés par les professeurs	%												
33	Cours donnés par les chargés de cours	%												
34	Cours donnés par d'autres catégories	%												
	d'enseignants	%												

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)

	Unité	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	2012- 2013	2013- 2014	2014- 2015	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021P	
Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire														
35	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	37	36	37	37	36	47	49	49	48
36	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	0	0	0	0	0	0	0
37	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
38	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	8	8	7	7	9	8	7	8
39	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
40	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	4	4	4	4	4	4	3
41	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	9	10	10	10	12	13	12	10
42	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	5	5	4	7	7	7	10
43	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
44	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	12	11	10	11	11	15	17	19	16
45	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	1
46	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	24	23	23	23	28	33	44	40	44
47	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
48	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
49	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	3	3	3	2	4	4	4	5

50	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	
51	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	0	0	0	1	1	3	3	
52	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	2	2	2	2	8	6	
53	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	6	6	6	8	9	8	7	
54	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	
55	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	13	12	12	12	15	17	21	20	
56	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	
57	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	61	59	60	60	64	80	93	89	92
58	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	0	0	0	0	0	0	0
59	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
60	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	11	11	10	9	13	12	11	13
61	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
62	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	4	4	4	5	5	7	7	6
63	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	11	11	12	12	12	14	21	18	17
64	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	9	11	11	12	16	15	14	18
65	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	25	23	22	23	26	32	38	39	35
67	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	3

Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, durant l'année universitaire)

	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021P	
Tuteurs et chargés d'encadrement selon le secteur disciplinaire prépondérant														
68	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	128	121	127	129	116	111	111	97	92
69	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	3	3	4	5	3	2	1	6
70	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	10	11	10	8	8	8	6	6
71	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	7	9	9	10	9	8	10	8	7
72	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
73	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	3	9	14	12	8	8	7	7
74	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	28	23	21	19	18	20	21	19	11
75	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	19	18	18	18	15	15	16	13	13
76	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	2	2	2	2	2	4	5
77	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	53	52	51	50	46	46	42	38	36
78	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	2	3	2	1	1	2	1	1
79	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	96	95	115	130	128	105	108	107	99
80	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	1	0	0	2	3	2	3	2	7
81	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	6	6	5	4	4	5	7	5	5
82	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	3	4	4	3	5	4	4	6
83	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0

84	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	22	21	36	50	45	21	18	17	14
85	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	31	33	36	34	34	31	33	37	28
86	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	6	7	9	7	13	14	13	12
87	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	2	2	2	2	1	1	1	1
88	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	27	24	25	24	29	26	27	27	26
89	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	1	1	1	1	1	0
90	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	224	216	242	259	244	216	219	204	191
91	Sciences de la santé	n	n.d.	n.d.	n.d.	2	3	3	6	8	5	5	3	13
92	Sciences pures	n	n.d.	n.d.	n.d.	15	16	16	14	12	13	15	11	11
93	Sciences appliquées	n	n.d.	n.d.	n.d.	9	12	13	14	12	13	14	12	13
94	Arts	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
95	Lettres	n	n.d.	n.d.	n.d.	28	24	45	64	57	29	26	24	21
96	Sciences humaines	n	n.d.	n.d.	n.d.	59	56	57	53	52	51	54	56	39
97	Éducation	n	n.d.	n.d.	n.d.	24	24	25	27	22	28	30	26	25
98	Droit	n	n.d.	n.d.	n.d.	3	3	4	4	4	3	3	5	6
99	Administration	n	n.d.	n.d.	n.d.	80	76	76	74	75	72	69	65	62
100	Autres	n	n.d.	n.d.	n.d.	4	2	3	3	2	2	3	2	1

* À la TÉLUQ, les effectifs de chargés de cours ont été remplacés par les effectifs tuteurs et chargés d'encadrement, dont le rôle de soutien à l'enseignement peut s'apparenter à celui des chargés de cours.

n.d. Données non disponibles

n.a. Données non applicables

^P Les données sur le personnel pour l'année 2020-2021 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée dans le cadre de l'enquête SYSPER, celle-ci étant encore en production à ce jour. Les mêmes paramètres ont toutefois été appliqués aux données préliminaires de 2020-2021, de façon à pouvoir transmettre une donnée comparable pour l'année la plus récente.

Notes méthodologiques

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2019-2020, septembre 2021.

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2020-2021, septembre 2021.

2. Changement dans la sélection du personnel

Comparativement aux années antérieures, les données sur le personnel (à l'exception des tuteurs et chargés d'encadrement) ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année et ce, sans égard au statut d'emploi, conformément aux nouvelles directives de la grille. Ce changement dans la méthode de calcul ne fournit donc qu'un portrait partiel des effectifs universitaires et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier.

À noter également qu'à la page 1, la direction académique est maintenant comptabilisée dans la catégorie des professeurs-chercheurs, alors qu'à la page 4, elle est considérée comme du personnel de direction. Ces nouvelles façons de faire ont été explicitées par le MES et le BCI à l'onglet "Définitions".

3. Attribution des secteurs disciplinaires

La répartition des professeurs-chercheurs (et de la direction académique) par famille disciplinaire produite initialement par le BCI a dû être complètement revue en raison d'écarts importants dans la classification des disciplines. La "Table de conversion" présentée au dernier onglet du présent fichier n'était pas respectée, fournissant un état des lieux erroné par rapport à la classification attendue et notamment face à la répartition des données étudiantes.

Afin de corriger la situation, le siège social UQ a appliqué la même méthodologie de base que le BCI, en utilisant d'abord la discipline rattachée au département lorsque celle-ci était unique. Si le département était conjoint (ex. "Mathématiques et informatique" ou "Arts et lettres"), c'est le code CLARDER de la principale discipline d'enseignement attribué par les établissements à chacun de leurs professeurs dans le SYSPER qui a été retenu. Les CLARDER ont été convertis vers un CLASS correspondant, puis vers le secteur disciplinaire établi à l'onglet "Table de conversion". Les individus apparaissant dans la discipline « Autres » sont des professeurs dont le CLARDER et le département sont plurisectoriels, ou font partie de la direction académique (décanats).

La répartition des tuteurs et chargés d'encadrement par famille disciplinaire produite par le BCI a connu la même révision que celle des professeurs et ce, pour les mêmes raisons que celles citées plus haut. Le siège social UQ l'a produite sur la base des montants de rémunération de base versés sur toute l'année en lien avec des activités GDEU. Un CLARDER étant associé à chaque cours enseigné, il a été converti vers un CLASS et ensuite vers le secteur disciplinaire établi par la Commission dans l'onglet "Table de conversion". Le secteur disciplinaire retenu est celui cumulant le plus grand montant de rémunération de base. Si un même montant était cumulé dans plus d'un secteur disciplinaire, la priorité a été accordée selon la hiérarchie des disciplines présentée dans la grille.

4. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

1er cycle - Baccalauréat	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021*
101 Hommes	n	363	363	383	480	445	454	415	387	398	357	393	484
102 Sciences de la santé	n												
103 Sciences pures	n												
104 Sciences appliquées	n	2	1	3	7	9	7	7	6	7	7	36	50
105 Arts	n												
106 Lettres	n								3		4	5	10
107 Sciences humaines	n	26	27	34	44	29	32	29	30	23	18	19	23
108 Éducation	n	15	14	20	18	15	12	12	13	13	10	11	16
109 Droit	n												
110 Administration	n	244	248	258	343	315	315	284	263	291	258	274	335
111 Autres	n	76	73	68	68	77	88	83	72	64	60	48	50
112 Femmes	n	802	875	975	1 120	1 129	1 166	1 069	1 097	1 069	1 055	1 071	1 188
113 Sciences de la santé	n												
114 Sciences pures	n												
115 Sciences appliquées	n	1	1		4	3	4	5	1	3	2	11	14
116 Arts	n												
117 Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	28	21	32	28	45
118 Sciences humaines	n	76	87	109	128	124	128	120	117	98	108	83	109
119 Éducation	n	64	73	65	61	60	58	48	46	47	64	48	64
120 Droit	n												
121 Administration	n	528	578	640	776	762	814	734	738	735	711	755	847
122 Autres	n	132	135	159	150	177	158	143	167	165	138	146	109
123 Total	n	1 165	1 238	1 358	1 600	1 574	1 620	1 484	1 484	1 467	1 412	1 464	1 672
124 Sciences de la santé	n												
125 Sciences pures	n												
126 Sciences appliquées	n	3	2	3	11	12	11	12	7	10	9	47	64
127 Arts	n												
128 Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	31	21	36	33	55
129 Sciences humaines	n	102	114	143	172	153	160	149	147	121	126	102	132
130 Éducation	n	79	87	85	79	75	70	60	59	60	74	59	80

* Données provisoires

131	Droit	n												
132	Administration	n	772	826	898	1 119	1 077	1 129	1 018	1 001	1026	969	1029	1182
133	Autres	n	208	208	227	218	254	246	226	239	229	198	194	159

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

1er cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
134	Hommes	n	1 535	1 585	1 427	1 361	1 245	1 315	1 405	1 442	1924	1319	1293	1448
135	Sciences de la santé	n	15	17	19	20	25	15	24	21	10	16	22	28
136	Sciences pures	n												
137	Sciences appliquées	n	124	172	140	119	120	137	119	128	157	149	135	170
138	Arts	n												
139	Lettres	n	67	59	49	42	34	131	181	182	670	57	58	60
140	Sciences humaines	n	100	103	89	88	80	73	83	83	82	83	88	121
141	Éducation	n	27	17	16	11	14	19	20	24	21	20	16	17
142	Droit	n											1	5
143	Administration	n	856	858	795	771	673	686	773	754	745	729	762	814
144	Autres	n	346	359	319	310	299	254	205	250	239	265	211	233
145	Femmes	n	4 102	4 268	3 896	3 692	3 410	3 542	3 494	3 646	4511	3386	3405	3730
146	Sciences de la santé	n	31	35	40	26	37	36	42	34	30	39	44	58
147	Sciences pures	n												
148	Sciences appliquées	n	43	48	41	29	34	41	30	47	44	46	54	43
149	Arts	n												
150	Lettres	n	287	275	193	189	172	321	453	492	1292	257	211	268
151	Sciences humaines	n	503	496	433	409	371	401	412	450	440	445	427	529
152	Éducation	n	68	66	59	52	48	41	53	70	68	56	56	69
153	Droit	n												21
154	Administration	n	2 497	2 667	2 493	2 383	2 208	2 175	2 069	2 060	2145	2079	2115	2228
155	Autres	n	673	681	637	604	540	527	435	493	492	464	498	514
156	Total	n	5 637	5 853	5 323	5 053	4 655	4 857	4 899	5 088	6435	4705	4698	5178
157	Sciences de la santé	n	46	52	59	46	62	51	66	55	40	55	66	86
158	Sciences pures	n												
159	Sciences appliquées	n	167	220	181	148	154	178	149	175	201	195	189	213
160	Arts	n												
161	Lettres	n	354	334	242	231	206	452	634	674	1962	314	269	328
162	Sciences humaines	n	603	599	522	497	451	474	495	533	522	528	515	650
163	Éducation	n	95	83	75	63	62	60	73	94	89	76	72	86

164	Droit	n											1	26
165	Administration	n	3 353	3 525	3 288	3 154	2 881	2 861	2 842	2 814	2890	2808	2877	3042
166	Autres	n	1 019	1 040	956	914	839	781	640	743	731	729	709	747

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

2e cycle - Maîtrise		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
167	Hommes	n	20	19	30	41	35	45	48	58	53	59	55	56
168	Sciences de la santé	n												
169	Sciences pures	n												
170	Sciences appliquées	n	3	4	15	24	22	26	25	33	29	38	32	26
171	Arts	n												
172	Lettres	n												
173	Sciences humaines	n												
174	Éducation	n	17	15	15	17	13	19	23	25	24	21	21	22
175	Droit	n												
176	Administration	n											2	8
177	Autres	n												
178	Femmes	n	29	30	31	29	41	43	49	56	55	74	84	104
179	Sciences de la santé	n												
180	Sciences pures	n												
181	Sciences appliquées	n	4	1	6	5	6	6	7	8	6	14	15	13
182	Arts	n												
183	Lettres	n												
184	Sciences humaines	n												
185	Éducation	n	25	29	25	24	35	37	42	48	47	60	63	80
186	Droit	n												
187	Administration	n									2		6	11
188	Autres	n												
189	Total	n	49	49	61	70	76	88	97	114	108	133	139	160
190	Sciences de la santé	n												
191	Sciences pures	n												
192	Sciences appliquées	n	7	5	21	29	28	32	32	41	35	52	47	39
193	Arts	n												
194	Lettres	n												
195	Sciences humaines	n												

196	Éducation	n	42	44	40	41	48	56	65	73	71	81	84	102
197	Droit	n												
198	Administration	n									2		8	19
199	Autres	n												

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

2e cycle - Autres sanctions		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
200	Hommes	n	225	201	191	181	187	182	191	195	217	210	234	260
201	Sciences de la santé	n	19	15	29	35	22	36	29	31	33	31	36	43
202	Sciences pures	n												
203	Sciences appliquées	n	19	13	16	26	31	29	41	37	34	44	44	43
204	Arts	n												
205	Lettres	n												
206	Sciences humaines	n												
207	Éducation	n	7	5	16	20	28	28	25	43	63	55	75	56
208	Droit	n												
209	Administration	n	162	151	107	58	53	50	66	66	58	55	49	74
210	Autres	n	18	17	23	42	53	39	30	18	29	25	30	44
211	Femmes	n	472	417	373	389	392	469	393	550	706	701	739	828
212	Sciences de la santé	n	125	112	115	117	138	182	172	210	245	263	248	297
213	Sciences pures	n												
214	Sciences appliquées	n	10	14	7	12	13	10	15	19	17	26	15	29
215	Arts	n												
216	Lettres	n												
217	Sciences humaines	n												
218	Éducation	n	9	11	42	40	38	62	92	184	293	225	257	163
219	Droit	n												
220	Administration	n	278	200	124	91	20	31	37	61	81	107	118	171
221	Autres	n	50	80	85	129	183	184	77	76	70	80	101	168
222	Total	n	697	618	564	570	579	651	584	745	923	911	973	1088
223	Sciences de la santé	n	144	127	144	152	160	218	201	241	278	294	284	340
224	Sciences pures	n												
225	Sciences appliquées	n	29	27	23	38	44	39	56	56	51	70	59	72
226	Arts	n												
227	Lettres	n												

228	Sciences humaines	n												
229	Éducation	n	16	16	58	60	66	90	117	227	356	280	332	219
230	Droit	n												
231	Administration	n	440	351	231	149	73	81	103	127	139	162	167	245
232	Autres	n	68	97	108	171	236	223	107	94	99	105	131	212

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

3e cycle - Doctorat		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
233	Hommes	n	5	5	3	8	7	6	8	9	9	10	8	9
234	Sciences de la santé	n												
235	Sciences pures	n												
236	Sciences appliquées	n	5	5	3	8	7	6	8	9	9	10	8	8
237	Arts	n												
238	Lettres	n												
239	Sciences humaines	n												
240	Éducation	n												
241	Droit	n												
242	Administration	n												
243	Autres	n												1
244	Femmes	n	1	1	1	2	2	2	3	2		1		2
245	Sciences de la santé	n												
246	Sciences pures	n												
247	Sciences appliquées	n	1	1	1	2	2	2	3	2		1		2
248	Arts	n												
249	Lettres	n												
250	Sciences humaines	n												
251	Éducation	n												
252	Droit	n												
253	Administration	n												
254	Autres	n												
255	Total	n	6	6	4	10	9	8	11	11	9	11	8	11
256	Sciences de la santé	n												
257	Sciences pures	n												
258	Sciences appliquées	n	6	6	4	10	9	8	11	11	9	11	8	10
259	Arts	n												

260	Lettres	n	
261	Sciences humaines	n	
262	Éducation	n	
263	Droit	n	
264	Administration	n	
265	Autres	n	1

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

3e cycle - Autres sanctions	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
266 Hommes	n					1							
267 Sciences de la santé	n												
268 Sciences pures	n												
269 Sciences appliquées	n												
270 Arts	n												
271 Lettres	n												
272 Sciences humaines	n												
273 Éducation	n												
274 Droit	n												
275 Administration	n												
276 Autres	n					1							
277 Femmes	n												
278 Sciences de la santé	n												
279 Sciences pures	n												
280 Sciences appliquées	n												
281 Arts	n												
282 Lettres	n												
283 Sciences humaines	n												
284 Éducation	n												
285 Droit	n												
286 Administration	n												
287 Autres	n												
288 Total	n					1							
289 Sciences de la santé	n												
290 Sciences pures	n												
291 Sciences appliquées	n												

292	Arts	n	
293	Lettres	n	
294	Sciences humaines	n	
295	Éducation	n	
296	Droit	n	
297	Administration	n	
298	Autres	n	1

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

Total (grades)		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
299	Hommes	n	388	387	416	529	487	505	471	454	460	426	456	549
300	Sciences de la santé	n												
301	Sciences pures	n												
302	Sciences appliquées	n	10	10	21	39	38	39	40	48	45	55	76	84
303	Arts	n												
304	Lettres	n								3		4	5	10
305	Sciences humaines	n	26	27	34	44	29	32	29	30	23	18	19	23
306	Éducation	n	32	29	35	35	28	31	35	38	37	31	32	38
307	Droit	n												
308	Administration	n	244	248	258	343	315	315	284	263	291	258	276	343
309	Autres	n	76	73	68	68	77	88	83	72	64	60	48	51
310	Femmes	n	832	906	1 007	1 151	1 172	1 211	1 121	1 155	1 124	1 130	1 155	1 294
311	Sciences de la santé	n												
312	Sciences pures	n												
313	Sciences appliquées	n	6	3	7	11	11	12	15	11	9	17	26	29
314	Arts	n												
315	Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	28	21	32	28	45
316	Sciences humaines	n	76	87	109	128	124	128	120	117	98	108	83	109
317	Éducation	n	89	102	90	85	95	95	90	94	94	124	111	144
318	Droit	n												
319	Administration	n	528	578	640	776	762	814	734	738	737	711	761	858
320	Autres	n	132	135	159	150	177	158	143	167	165	138	146	109
321	Total	n	1 220	1 293	1 423	1 680	1 659	1 716	1 592	1 609	1 584	1 556	1 611	1 843
322	Sciences de la santé	n												
323	Sciences pures	n												

324	Sciences appliquées	n	16	13	28	50	49	51	55	59	54	72	102	113
325	Arts	n												
326	Lettres	n	1	1	2	1	3	4	19	31	21	36	33	55
327	Sciences humaines	n	102	114	143	172	153	160	149	147	121	126	102	132
328	Éducation	n	121	131	125	120	123	126	125	132	131	155	143	182
329	Droit	n												
330	Administration	n	772	826	898	1 119	1 077	1 129	1 018	1 001	1028	969	1037	1201
331	Autres	n	208	208	227	218	254	246	226	239	229	198	194	160

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

Total (autres sanctions)		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
332	Hommes	n	1 760	1 786	1 618	1 542	1 433	1 497	1 596	1 637	2141	1529	1527	1708
333	Sciences de la santé	n	34	32	48	55	47	51	53	52	43	47	58	71
334	Sciences pures	n												
335	Sciences appliquées	n	143	185	156	145	151	166	160	165	191	193	179	213
336	Arts	n												
337	Lettres	n	67	59	49	42	34	131	181	182	670	57	58	60
338	Sciences humaines	n	100	103	89	88	80	73	83	83	82	83	88	121
339	Éducation	n	34	22	32	31	42	47	45	67	84	75	91	73
340	Droit	n											1	5
341	Administration	n	1 018	1 009	902	829	726	736	839	820	803	784	811	888
342	Autres	n	364	376	342	352	353	293	235	268	268	290	241	277
343	Femmes	n	4 574	4 685	4 269	4 081	3 802	4 011	3 887	4 196	5217	4087	4144	4558
344	Sciences de la santé	n	156	147	155	143	175	218	214	244	275	302	292	355
345	Sciences pures	n												
346	Sciences appliquées	n	53	62	48	41	47	51	45	66	61	72	69	72
347	Arts	n												
348	Lettres	n	287	275	193	189	172	321	453	492	1292	257	211	268
349	Sciences humaines	n	503	496	433	409	371	401	412	450	440	445	427	529
350	Éducation	n	77	77	101	92	86	103	145	254	361	281	313	232
351	Droit	n												21
352	Administration	n	2 775	2 867	2 617	2 474	2 228	2 206	2 106	2 121	2226	2186	2233	2399
353	Autres	n	723	761	722	733	723	711	512	569	562	544	599	682
354	Total	n	6 334	6 471	5 887	5 623	5 235	5 508	5 483	5 833	7358	5616	5671	6266
355	Sciences de la santé	n	190	179	203	198	222	269	267	296	318	349	350	426

356	Sciences pures	n												
357	Sciences appliquées	n	196	247	204	186	198	217	205	231	252	265	248	285
358	Arts	n												
359	Lettres	n	354	334	242	231	206	452	634	674	1962	314	269	328
360	Sciences humaines	n	603	599	522	497	451	474	495	533	522	528	515	650
361	Éducation	n	111	99	133	123	128	150	190	321	445	356	404	305
362	Droit	n											1	26
363	Administration	n	3 793	3 876	3 519	3 303	2 954	2 942	2 945	2 941	3029	2970	3044	3287
364	Autres	n	1 087	1 137	1 064	1 085	1 076	1 004	747	837	830	834	840	959

Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)

	Total (toutes les sanctions)	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
365	Hommes	n	2 148	2 173	2 034	2 071	1 920	2 002	2 067	2 091	2601	1955	1983	2257
366	Sciences de la santé	n	34	32	48	55	47	51	53	52	43	47	58	71
367	Sciences pures	n												
368	Sciences appliquées	n	153	195	177	184	189	205	200	213	236	248	255	297
369	Arts	n												
370	Lettres	n	67	59	49	42	34	131	181	185	670	61	63	70
371	Sciences humaines	n	126	130	123	132	109	105	112	113	105	101	107	144
372	Éducation	n	66	51	67	66	70	78	80	105	121	106	123	111
373	Droit	n											1	5
374	Administration	n	1 262	1 257	1 160	1 172	1 041	1 051	1 123	1 083	1094	1042	1087	1231
375	Autres	n	440	449	410	420	430	381	318	340	332	350	289	328
376	Femmes	n	5 406	5 591	5 276	5 232	4 974	5 222	5 008	5 351	6341	5217	5299	5852
377	Sciences de la santé	n	156	147	155	143	175	218	214	244	275	302	292	355
378	Sciences pures	n												
379	Sciences appliquées	n	59	65	55	52	58	63	60	77	70	89	95	101
380	Arts	n												
381	Lettres	n	288	276	195	190	175	325	472	520	1313	289	239	313
382	Sciences humaines	n	579	583	542	537	495	529	532	567	538	553	510	638
383	Éducation	n	166	179	191	177	181	198	235	348	455	405	424	376
384	Droit	n												21
385	Administration	n	3 303	3 445	3 257	3 250	2 990	3 020	2 840	2 859	2963	2897	2994	3257
386	Autres	n	855	896	881	883	900	869	655	736	727	682	745	791
387	Total	n	7 554	7 764	7 310	7 303	6 894	7 224	7 075	7 442	8942	7172	7282	8109

388	Sciences de la santé	n	190	179	203	198	222	269	267	296	318	349	350	426
389	Sciences pures	n												
390	Sciences appliquées	n	212	260	232	236	247	268	260	290	306	337	350	398
391	Arts	n												
392	Lettres	n	355	335	244	232	209	456	653	705	1983	350	302	383
393	Sciences humaines	n	705	713	665	669	604	634	644	680	643	654	617	782
394	Éducation	n	232	230	258	243	251	276	315	453	576	511	547	487
395	Droit	n											1	26
396	Administration	n	4 565	4 702	4 417	4 422	4 031	4 071	3 963	3 942	4057	3939	4081	4488
397	Autres	n	1 295	1 345	1 291	1 303	1 330	1 250	973	1 076	1059	1032	1034	1119

I. Éléments d'information

II. Observations

INDICATEURS - RÉUSSITE
ACADÉMIQUE

Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade

	Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Taux de réussite des études de baccalauréat																		
398	Persévérance après 1 an	%	50,00	57,14	32,08	39,06	52,38	36,51	54,67	53,16	53,66	50,00	46,67	53,23	56,34	48,39	44,44	60,71
399	Diplomation après 6 ans	%	32,50	23,81	18,87	12,50	38,10	30,16	30,67	25,32	36,59	34,72	29,33	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																		
400	Sciences de la santé	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
401	Sciences pures	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
402	Sciences appliquées	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
403	Arts	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
404	Lettres	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
405	Sciences humaines	%	60,00	20,00	22,22	14,29	50,00	75,00	12,50	50,00	25,00	42,86	38,46	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
406	Éducation	%		0,00	50,00	100,00	66,67	25,00	37,50	11,11	50,00	33,33	0,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
407	Droit	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
408	Administration	%	26,09	21,74	6,67	9,09	34,29	23,26	28,26	20,00	36,00	30,43	21,28	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
409	Autres	%	33,33	30,77	41,67	12,50	35,29	41,67	46,15	41,67	42,86	43,75	50,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de réussite des études de 2e cycle (maîtrise) après 4 ans, par domaine CLASS dominant																		
410	Sciences de la santé	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
411	Sciences pures	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
412	Sciences appliquées	%							100,00	0,00		0,00	0,00	100,00	n.d.	n.d.	n.d.	
413	Arts	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
414	Lettres	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
415	Sciences humaines	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
416	Éducation	%	0,00	33,33	0,00	50,00	33,33	0,00	0,00	0,00	50,00		0,00	0,00	n.d.	n.d.	n.d.	
417	Droit	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
418	Administration	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
419	Autres	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
	Ensemble des domaines	%	0,00	33,33	0,00	50,00	33,33	0,00	0,00	75,00	0,00	50,00	0,00	0,00	28,57	n.d.	n.d.	n.d.
Taux de réussite des études de 2e cycle après 6 ans, par domaine CLASS dominant																		
420	Sciences de la santé	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
421	Sciences pures	%												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

422	Sciences appliquées	%							100,00	0,00		0,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
423	Arts	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
424	Lettres	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
425	Sciences humaines	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
426	Éducation	%	33,33	33,33	0,00	50,00	33,33	0,00	0,00	0,00	33,33	50,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
427	Droit	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
428	Administration	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
429	Autres	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble des domaines	%	33,33	33,33	0,00	50,00	33,33	0,00	0,00	75,00	25,00	50,00	0,00	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Taux de réussite des études de 3e cycle (doctorat) après 8 ans, par domaine CLASS dominant																
430	Sciences de la santé	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
431	Sciences pures	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
432	Sciences appliquées	%	20,00		0,00		0,00		0,00	40,00			n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
433	Arts	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
434	Lettres	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
435	Sciences humaines	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
436	Éducation	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
437	Droit	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
438	Administration	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
439	Autres	%											n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
	Ensemble des domaines	%	20,00		0,00		0,00		0,00	40,00			n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Nombre de diplômés

	Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Réussite des études de baccalauréat																		
440	Persévérance après 1 an	n	20	24	17	25	33	23	41	42	44	36	35	33	40	30	28	51
441	Diplomation après 6 ans	n	13	10	10	8	24	19	23	20	30	25	22	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant																		
442	Sciences de la santé	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
443	Sciences pures	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
444	Sciences appliquées	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
445	Arts	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
446	Lettres	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
447	Sciences humaines	n	3	1	2	2	4	3	1	4	3	3	5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
448	Éducation	n		0	1	1	2	1	3	1	3	1	0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
449	Droit	n												n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
450	Administration	n	6	5	2	3	12	10	13	10	18	14	10	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
451	Autres	n	4	4	5	2	6	5	6	5	6	7	7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Réussite des études de 2e cycle après 4 ans, par domaine CLASS dominant																							
452	Sciences de la santé	n														n.d.	n.d.	n.d.					
453	Sciences pures	n														n.d.	n.d.	n.d.					
454	Sciences appliquées	n														3	0	0	0	2	n.d.	n.d.	n.d.
455	Arts	n														n.d.	n.d.	n.d.					
456	Lettres	n														n.d.	n.d.	n.d.					
457	Sciences humaines	n														n.d.	n.d.	n.d.					
458	Éducation	n	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1	0	0	n.d.	n.d.	n.d.						
459	Droit	n														n.d.	n.d.	n.d.					
460	Administration	n														n.d.	n.d.	n.d.					
461	Autres	n														n.d.	n.d.	n.d.					
	Ensemble des secteurs	n	0	1	0	1	1	0	0	3	0	1	0	0	2	n.d.	n.d.	n.d.					
Réussite des études de 2e cycle après 6 ans, par domaine CLASS dominant																							
462	Sciences de la santé	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
463	Sciences pures	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
464	Sciences appliquées	n														3	0	0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
465	Arts	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
466	Lettres	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
467	Sciences humaines	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
468	Éducation	n	1	1	0	1	1	0	0	0	1	1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.						
469	Droit	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
470	Administration	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
471	Autres	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.			
	Ensemble des secteurs	n	1	1	0	1	1	0	0	3	1	1	0	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.						
Réussite des études de 3e cycle après 8 ans, par domaine CLASS dominant																							
472	Sciences de la santé	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
473	Sciences pures	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
474	Sciences appliquées	n	1	0	0	0	0	0	2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.						
475	Arts	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
476	Lettres	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
477	Sciences humaines	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
478	Éducation	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
479	Droit	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
480	Administration	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		
481	Autres	n														n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.		

Ensemble des secteurs		n	1	0	0	0	0	2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Durée moyenne des études au baccalauréat																
482	Sciences de la santé	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
483	Sciences pures	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
484	Sciences appliquées	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
485	Arts	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
486	Lettres	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
487	Sciences humaines	an	2,78	1,67	3,50	4,33	3,58	2,89	3,00	3,17	3,00	2,00	2,67	n.d.	n.d.	n.d.
488	Éducation	an			1,33	1,67	1,83	2,33	2,11	0,67	2,33	1,67		n.d.	n.d.	n.d.
489	Droit	an												n.d.	n.d.	n.d.
490	Administration	an	2,94	2,53	4,00	4,33	4,08	3,20	2,62	3,93	3,48	2,81	2,67	n.d.	n.d.	n.d.
491	Autres	an	3,50	3,42	3,00	3,17	2,11	3,00	2,44	1,53	3,17	1,38	2,10	n.d.	n.d.	n.d.
492	Ensemble des secteurs	an	3,08	2,80	3,13	3,71	3,32	3,05	2,52	3,02	3,26	2,27	2,48	n.d.	n.d.	n.d.
Durée moyenne des études de maîtrise																
493	Sciences de la santé	an												n.d.	n.d.	n.d.
494	Sciences pures	an												n.d.	n.d.	n.d.
495	Sciences appliquées	an							2,33					n.d.	n.d.	n.d.
496	Arts	an												n.d.	n.d.	n.d.
497	Lettres	an												n.d.	n.d.	n.d.
498	Sciences humaines	an												n.d.	n.d.	n.d.
499	Éducation	an	4,67	0,67		1,67	2,33				4,33	3,33		n.d.	n.d.	n.d.
500	Droit	an												n.d.	n.d.	n.d.
501	Administration	an												n.d.	n.d.	n.d.
502	Autres	an												n.d.	n.d.	n.d.
503	Ensemble des secteurs	an	4,67	0,67		1,67	2,33			2,33	4,33	3,33		n.d.	n.d.	n.d.
Durée moyenne des études de doctorat																
504	Sciences de la santé	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
505	Sciences pures	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
506	Sciences appliquées	an	6,67							6,67				n.d.	n.d.	n.d.
507	Arts	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
508	Lettres	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
509	Sciences humaines	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
510	Éducation	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
511	Droit	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
512	Administration	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
513	Autres	an										n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
514	Ensemble des secteurs	an	6,67							6,67				n.d.	n.d.	n.d.

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL

		Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)													
Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021P		
515	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	129	129	126	124	121	132	143	146	143	
516	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	9	7	7	4	6	6	9	
517	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	1	1	1	1	1	0	1	
518	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	8	6	6	3	5	6	8	
519	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	39	38	38	39	36	47	51	52	51	
520	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
521	Autre personnel d'ens. ou de rech. Personnel périphérique d'ens. et de	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	
522	rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	
523	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
524	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	33	35	34	31	32	35	37	42	42	
525	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	37	36	35	37	35	34	37	34	30	
526	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	10	10	10	10	11	12	12	12	11	
527	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
528	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	
529	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	
530	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	220	214	228	217	205	214	232	230	233	
531	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	8	9	11	11	9	10	9	7	7	
532	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	4	4	2	3	3	3	3	
533	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	7	7	7	7	6	4	4	
534	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	27	25	27	26	31	34	44	43	47	
535	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
536	Autre personnel d'ens. ou de rech. Personnel périphérique d'ens. et de	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	
537	rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	
538	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
539	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	67	64	74	70	66	66	73	69	72	
540	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	36	35	34	34	30	30	31	36	33	
541	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	82	81	82	76	69	74	75	75	74	

542	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
543	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0
544	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0
545	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	349	343	354	341	326	346	375	376	376
546	Direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	18	19	20	18	16	14	15	13	16
547	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5	5	3	4	4	3	4
548	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	15	13	13	10	11	10	12
549	Professeurs	n	n.d.	n.d.	n.d.	66	63	65	65	67	81	95	95	98
550	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0
552	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0
553	Personnel de gérance	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
554	Personnel professionnel	n	n.d.	n.d.	n.d.	100	99	108	101	98	101	110	111	114
555	Personnel technique	n	n.d.	n.d.	n.d.	73	71	69	71	65	64	68	70	63
556	Personnel de bureau	n	n.d.	n.d.	n.d.	92	91	92	86	80	86	87	87	85
557	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	0
558	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0
559	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	0	0	0	0	0	0	0

Année universitaire (Effectif de l'année universitaire)

Effectif de tuteurs et chargés d'encadrement		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021P
560	Total	n	n.d.	n.d.	n.d.	224	216	242	259	244	216	219	204	191
561	Hommes	n	n.d.	n.d.	n.d.	128	121	127	129	116	111	111	97	92
562	Femmes	n	n.d.	n.d.	n.d.	96	95	115	130	128	105	108	107	99

* À la TÉLUQ, les effectifs de chargés de cours ont été remplacés par les effectifs tuteurs et chargés d'encadrement, dont le rôle de soutien à l'enseignement peut s'apparenter à celui des chargés de cours.

n.d. Données non disponibles

n.a. Données non applicables

^P Les données sur le personnel pour l'année 2020-2021 sont provisoires, n'ayant fait l'objet d'aucune validation détaillée dans le cadre de l'enquête SYSPER, celle-ci étant encore en production à ce jour. Les mêmes paramètres ont toutefois été appliqués aux données préliminaires de 2020-2021, de façon à pouvoir transmettre une donnée comparable pour l'année la plus récente.

Notes méthodologiques

1. Sources de données

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration finaux, 2012-2013 à 2019-2020, septembre 2021.

Enquête SYSPER, fichiers de déclaration provisoires, 2020-2021,
septembre 2021.

2. Changement dans la sélection du personnel

Comparativement aux années antérieures, les données sur le personnel (à l'exception des tuteurs et chargés d'encadrement) ne comptabilisent que les individus qui occupaient un emploi à temps plein au 1er octobre de chaque année sans égard au statut d'emploi, conformément aux nouvelles directives reçues par le ministère cette année. Ce changement dans la méthode ne fournit donc qu'un portrait partiel des effectifs universitaires et ne permet plus la distinction entre le personnel régulier et non régulier.

3. Déclinaison selon le genre et total

Les individus non genrés ou pour lesquels le genre n'est pas documenté au système sont exclus des répartitions homme/femme, mais font partie des totaux.

I. Éléments d'information

II. Observations

III.
Remarques

DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT

		Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)												
		Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
Fonds de fonctionnement														
A. Produits														
563	Subventions	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	37 689	38 468	43 069	
564	Subvention du MES (515)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								36 888	37 609	42 571	
565	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								0	8	6	
566	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								301	341	374	
567	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								500	510	118	
568	Produits provenant des étudiants	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	14 342	13 150	16 502	
569	Droits de scolarité (401)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								8 064	6 738	9 332	
569.1	Droits de scolarité des étudiants déréglés (406)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								n.a	518	469	
569.2	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								n.a	n.a	n.a	
569.3	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités(408)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								n.a	6	357	
570	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								57	9	27	
571	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								7	13	49	
572	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								1	1	3	
573	Cotisations des étudiants (455)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								390	349	471	
574	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								3 618	3 465	3 872	
575	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								2 205	2 051	1 922	
576	Autres produits	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	2 735	2 769	4 045	
577	Intérêts et dividendes (435)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								93	129	384	
578	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								0	0	0	
579	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								0	0	0	
580	Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								5	5	0	
581	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								50	17	21	
582	Gains sur vente de placement (526)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								0	0	26	
583	Recouvrement des coûts indirects (465)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								389	490	667	
584	Ventes externes (460)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								702	800	646	
585	Autres produits (466, 470)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								1 497	1 328	2 301	
586	Total des produits	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	54 766	54 387	63 616	
B. Charges														
587	Masse salariale	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	35 625	35 816	38 409	
588	Direction	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.								2 276	2 049	2 175	

589	Gérance	k\$								0	0	0
590	Enseignants-chercheurs	k\$								10 800	11 003	11 170
591	Chargés de cours	k\$								0	0	0
592	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$								4 701	4 713	6 507
593	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$								76	138	196
594	Personnel professionnel non enseignant	k\$								9 024	9 184	9 473
595	Personnel de soutien technique	k\$								4 092	4 390	4 302
596	Personnel de soutien de bureau	k\$								4 654	4 339	4 586
597	Personnel de métier et ouvrier	k\$								0	0	0
598	Avantages sociaux (700)	k\$								7 771	7 775	8 179
599	Autres charges	k\$	0	0	0	0	0	0	0	10 060	8 528	7 248
600	Avantages sociaux futurs (704)	k\$								144	(104)	189
601	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$								0	0	0
602	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$								9	1	0
603	Stagiaires Postdoctoraux (706)	k\$								8	20	9
604	Formation et perfectionnement (710)	k\$								197	153	138
605	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$								521	476	57
606	Bourses (735)	k\$								8	20	34
607	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$								1 617	528	487
608	Fournitures et matériel (745)	k\$								672	556	425
609	Coûts des marchandises vendues (755)	k\$								1 609	1 332	1 188
610	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$								2 581	2 360	2 201
611	Volumes et périodiques (750)	k\$								56	62	81
612	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$								646	836	793
613	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$								1 434	1 399	1 245
614	Location-exploitation (830)	k\$								43	53	44
615	Pertes sur vente de placements (886)	k\$								0	0	0
616	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$								25	22	22
617	Biens de nature non capitalisable (893)	k\$								0	0	0
618	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$								386	307	348
619	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$								0	0	0
620	Autres charges (860, 870)	k\$								104	507	(13)
621	Virements interfonctions (877)	k\$								0	0	0
622	Ventes internes (878)	k\$								0	0	0
623	Gains et pertes latents (879)	k\$								0	0	0
624	Total avant éléments extraordinaires	k\$	0	0	0	0	0	0	0	53 456	52 119	53 836
625	Éléments extraordinaires (880)	k\$								0	0	0
626	Total des charges	k\$	0	0	0	0	0	0	0	53 456	52 119	53 836
627	Résultat de l'exercice	k\$	0	0	0	0	0	0	0	1 310	2 268	9 780

I. Éléments d'information

III. Remarques

DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS

Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)

Fonds avec restrictions		Unité	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021
A. Produits					
628	Subventions	k\$	2 597	2 787	4 535
629	Subvention du Ministère (515)	k\$	653	675	2 675
630	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	932	879	939
631	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	747	844	800
632	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	266	389	121
633	Autres produits	k\$	271	113	570
634	Intérêts et de dividendes (435)	k\$	0	0	0
635	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0
636	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0
637	Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	0	0	0
638	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	271	113	570
639	Gains sur vente de placements (526)	k\$	0	0	0
640	Ventes externes (460)	k\$	0	0	0
641	Autres produits (466, 470)	k\$	0	0	0
642	Total des produits	k\$	2 868	2 900	5 105
B. Charges					
643	Masses salariales	k\$	1 466	1 683	2 812
644	Direction	k\$	0	0	2
645	Gérance	k\$	0	0	0
646	Enseignants-chercheurs	k\$	38	38	660
647	Chargés de cours	k\$	0	0	0
648	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	151	189	264
649	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	686	836	588
650	Personnel professionnel non enseignant	k\$	392	469	1 077
651	Personnel de soutien technique	k\$	155	104	160
652	Personnel de soutien de bureau	k\$	45	47	61
653	Personnel de métier et ouvrier	k\$	0	0	0
654	Avantages sociaux	k\$	168	191	503

655	Autres charges	k\$	1 234	1 026	1 790
	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances,				
656	congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	0	0	0
657	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	0	0	0
658	Stagiaires postdoctoraux (706)	k\$	48	81	265
659	Formation et perfectionnement (710)	k\$	2	0	1
660	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	216	205	27
661	Bourses (735)	k\$	6	4	237
662	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	123	25	229
663	Fournitures et matériel (745)	k\$	38	17	32
664	Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	0	0	0
665	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	368	195	299
666	Volumes et périodiques (750)	k\$	13	3	2
667	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	5	0	2
668	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	8	2	2
669	Location exploitation (830)	k\$	7	0	7
670	Transfert de coûts indirects (865)	k\$	389	490	667
671	Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	0	0
672	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	9	4	18
673	Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0	0
674	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	0	0	0
675	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0	0
676	Autres charges (860, 870)	k\$	3	0	2
677	Virements interfonctions (877)	k\$	0	0	0
678	Ventes internes (878)	k\$	0	0	0
679	Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0
680	Total avant éléments extraordinaires	k\$	2 868	2 900	5 105
681	Éléments extraordinaires (880)	k\$	0	0	0
682	Total des charges	k\$	2 868	2 900	5 105
683	Résultat de l'exercice	k\$	0	0	0

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DES IMMOBILISATIONS

Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)

Sources de financement des acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)		Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
684	Gouvernement du Québec (Fonds des immobilisations)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									743	1 076	2 060
685	Fonds de fonctionnement	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									301	588	616
686	Fonds avec restrictions	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									40	26	32
687	Fonds de dotation	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
688	Autres fonds, fondations et dons	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
689	Autres sources	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									372	204	115
690	Total	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	1 457	1 894	2 823	
Acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)		Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
691	Projets en cours	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
692	Terrains	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
693	Aménagement de terrains	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
694	Bâtiments	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
695	Bâtiments - construction prestigieuse	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
696	Améliorations majeures aux bâtiments	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									172	553	1 430
697	Améliorations locatives	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									31	15	76
698	Équipements informatiques	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									693	496	691
699	Équipements de communication multimédia	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									18	20	92
700	Mobilier et équipement de bureau	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									62	9	127
701	Autres équipements	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									18	387	33
702	Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
703	Documents de bibliothèques	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
704	Manuels pédagogiques	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
705	Matériels roulants	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
706	Réseaux de télécommunications	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
707	Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
708	Autres actifs corporels (note A)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
709	Actifs non amortissables	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
710	Logiciels (note B)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									8	2	8
711	Développements informatiques (note B)	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									455	413	366
712	Autres actifs incorporels	k\$	En jaune: Données déjà détenues par le MES.									0	0	0
713	TOTAL	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	1 457	1 894	2 823	

I. Éléments d'information

II. Observations

III. Remarques

INDICATEURS - INTENSITÉ DE
 RECHERCHE

Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)

Fonds de recherche par source de financement	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
685 Fonds de recherche (total)	k\$	1 882	3 744	2 156	2 757	1 711	1 988	2 494	2 275	3 322	
686 Subventions d'infrastructure de la FCI	k\$	142	1 067	335	361	211	211	106	0	0	Symbole: (..) Les données concernant le personnel ne sont pas disponibles pour cette période.
Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	k\$	80	35	29	206	30	19	458	27	29	
687 Subventions de recherche du Canada	k\$	821	1 152	1 014	1 142	749	786	791	1 011	915	
688 (excluant les revenus de la FCI)	k\$	400	400	400	400	300	300	300	300	100	
689 Chaires de recherche du Canada	k\$	396	744	614	739	446	486	466	627	778	
690 Organismes subventionnaires canadiens	k\$	25	8	0	3	3	0	25	84	37	
691 Gouvernement du Canada	k\$	232	300	261	236	196	301	455	404	958	
692 Subventions de recherche du Québec	k\$	168	164	183	115	160	127	197	356	912	
693 Fonds de recherche du Québec	k\$	64	136	78	121	36	174	258	48	46	
694 Gouvernement du Québec	k\$	222	313	200	183	219	269	287	214	186	
695 Financement institutionnel	k\$	385	877	317	629	306	402	397	619	1 234	
696 Autres sources	k\$	0	360	0	7	25	58	24	31	343	
697 Contrats	k\$	322	499	495	295	333	375	416	444	682	Les exclusions correspondent aux octrois retirés des calculs afin de respecter la méthodologie proposée.
... Exclusions	k\$	0	27	113	25	131	107	115	111	308	
... non associé à un professeur-chercheur	k\$	322	317	242	204	202	268	301	333	374	
... FIR du gouvernement fédéral	k\$	0	155	140	66	0	0	0	0	0	
... FIR du gouvernement provincial	k\$	0	155	140	66	0	0	0	0	0	

Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)

Fonds de recherche par secteur disciplinaire		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
698	Fonds de recherche (total)	k\$	1 882	3 744	2 156	2 758	1 711	1 987	2 494	2 275	3 323	cellule vide : aucun chercheur recensé Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé
699	Sciences de la santé	k\$	7	9								
700	Sciences pures	k\$										
701	Sciences appliquées	k\$	540	1 971	719	1 060	671	813	1 319	970	1 323	
702	Arts	k\$										
703	Lettres	k\$	8	22	10	9	27	7	18	19	37	
704	Sciences humaines	k\$	330	478	368	499	275	262	276	297	167	
705	Éducation	k\$	212	370	347	353	331	401	464	366	207	
706	Droit	k\$										
707	Administration	k\$	785	894	712	837	407	504	417	623	1 574	
708	Autres	k\$									15	

Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)

Taux de professeurs disposant de fonds de recherche		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	
709	Professeurs-chercheurs financés	%	68,2	68,3	67,7	60,0	74,6	64,2	54,7	61,1	51,0	cellule vide : aucun chercheur recensé Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé
710	Sciences de la santé	%	100,0	100,0								
711	Sciences pures	%										
712	Sciences appliquées	%	90,0	75,0	90,9	72,7	90,0	84,6	83,3	91,7	84,6	
713	Arts	%										
714	Lettres	%	60,0	75,0	75,0	25,0	60,0	40,0	28,6	57,1	16,7	
715	Sciences humaines	%	81,8	72,7	50,0	58,3	83,3	50,0	45,5	45,0	45,0	
716	Éducation	%	53,8	50,0	64,3	66,7	76,9	75,0	53,3	68,8	66,7	
717	Droit	%										
718	Administration	%	61,5	69,6	66,7	57,7	66,7	60,6	56,4	57,5	39,5	
719	Autres	%									66,7	

Exercice recensement des octrois (1er avril au 30 mars)

Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur		Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021		
720	Financement médian (ensemble des secteurs)	\$	13 165	33 167	14 076	30 134	14 007	10 511	12 364	11 149	23 954	Seulement les chercheurs disposant de fonds de recherche entrent dans le calcul de la médiane. cellule vide : aucun chercheur recensé Valeur zéro (cellule) : au moins un chercheur de recensé	
721	Sciences de la santé	\$	6 726	8 970									
722	Sciences pures	\$											
723	Sciences appliquées	\$	18 250	139 356	17 250	99 676	80 435	76 240	55 682	47 862	65 235		
724	Arts	\$											
725	Lettres	\$	3 200	6 876	2 662	8 631	4 150	3 568	9 110	3 947	550 36		
726	Sciences humaines	\$	20 179	25 583	20 454	100 000	4 894	18 531	7 511	11 047	971 16		
727	Éducation	\$	13 200	65 452	21 170	14 136	21 782	10 714	27 324	11 279	099 11		
728	Droit	\$											
729	Administration	\$	12 241	20 763	12 476	12 360	14 007	9 175	6 375	7 178	008 28		
730	Autres	\$									7 250		

Définitions liées au dénombrement et au cheminement universitaire

Source : MES, PFSG, DGPP, DSIG, BCI.

No ligne Début	No ligne fin	Page 1- Étudiants-enseignants		
1	4	Lignes 1 à 4	EEETP	L'effectif étudiant équivalent au temps plein est calculé sur l'ensemble de l'année universitaire. Les établissements doivent remplir les cases sur la base de la plus récente déclaration des effectifs au système de gestion des données sur l'effectif universitaire (GDEU).
5	15	Lignes 5 à 15	Effectif étudiant	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres. Ces données excluent les résidents et les résidentes en médecine, les auditeurs et les auditrices, les stagiaires postdoctoraux et les étudiants et les étudiantes en situation d'accueil.
13	14	Lignes 13 à 14	Effectif étudiants internationaux	Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).
15		Ligne 15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	Il s'agit des étudiants inscrits dans un programme universitaire québécois en échange à l'étranger ou tout autre étudiant en séjour d'étude hors Québec qui garde un lien avec une université québécoise.
18	20	Lignes 18 à 20	Nombre de professeurs récemment embauchés	Professeurs embauchés pendant l'année universitaire, du 1er mai au 30 avril. <i>Veillez comptabiliser non seulement l'embauche des « nouveaux professeurs réguliers » (postes menant à la permanence), mais également les professeurs à contrat de durée déterminée (subventionnés ou suppléants).</i> Les professeurs invités sont exclus.

21 23

Lignes 21
à 23

Nombre de
professeurs à
temps plein au 1er
octobre de l'année
universitaire

Professeurs et chercheurs avec rang académique à temps plein au 1er octobre, en *modalité de prestation de travail régulière, ou en congé sabbatique ou de perfectionnement*, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module *ainsi que ceux occupant des postes de la direction académique*, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein.

Les professeurs ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.

Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67 et la définition de la ligne 465 (Professeurs) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL. Voir aussi les définitions des lignes 464 (autre personnel de direction) et 462 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.

SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des professeurs à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, *Description du fichier de base des professeurs, Source SYSPER, 9 janvier 2014*, et au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*.

SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable

Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER

o dont au moins une fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;

o ET pour qui cette fiche d'emploi présente également un régime emploi qualitatif à « temps plein » (V212 = 1) ;

o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de cette fiche d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;

o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre

Les emplois de professeurs sont sélectionnés de la façon suivante :

Tout emploi d'un employé identifié dans la population des professeurs déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER o dont la fiche d'emploi présente un groupe d'emploi qui est « Direction académique », « Professeur avec fonction académique », « Professeur-chercheur » ou « Chercheur avec rang académique » (V204 = 12, 15, 21, 31) ;

o ET dont la fiche d'emploi présente un régime emploi qualitatif à « temps plein » ou « ne s'applique pas » (V212 = 1, 8) ;

o ET pour qui au moins une des fiches de rémunération de ces fiches d'emploi présente une modalité de prestation de travail qui est « Régulière /en fonction /ordinaire /normal /par défaut », « Congé sabbatique » ou « Congé d'études, de perfectionnement, de ressourcement ou administratif » (V302 = 01, 02, 03) ;

o ET dont ces fiches de rémunération s'appliquent pour une période couvrant le 1er octobre

24	26	Lignes 24 à 26	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	<p>Chargés de cours engagés à la charge qui sont rémunérés pour au moins un cours déclaré dans le Système GDEU durant l'année universitaire. Ce groupe inclut tous les chargés de cours rémunérés par l'établissement, y compris les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les postdoctorats même s'ils enseignent. Veuillez noter que le nombre de chargés de cours de l'année universitaire ne comprend pas, par exemple, les chargés de cours qui auraient obtenu durant l'année universitaire qu'une rémunération pour des activités de « gestion académique », ou ceux qui auraient reçu uniquement un montant de rétroactivité. Dans les faits, les chargés de cours engagés à la charge de cours sont dénombrés s'ils avaient reçu, dans l'année universitaire, au moins une rémunération de base pour l'enseignement d'une activité menant à des crédits universitaires.</p>	<p>SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Fichier de base des chargés de cours dans l'année » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition, <i>Définition du fichier de base des chargés de cours, Livrable demandé par le MEES au 31 mars 2016, Système sur les personnes des établissements universitaires québécois (SYSPER), 27 novembre 2020</i>, et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>.</p>
				<p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>	<p>SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable Tout employé déclaré pour une année de déclaration donnée dans le SYSPER; ▪ Qui, dans l'année de déclaration, avait reçu au moins une rémunération de base pour une activité dont le sigle est trouvé dans la table de référence des activités du Système GDEU et ce, dans le cadre d'un emploi dans le groupe d'emploi "Chargé de cours". Extrait du <i>Manuel SYSPER 2019-2020 (version 15 juin 2020)</i>, pages 47-50 : Chargés de cours (groupe d'emploi avec valeur « 22 ») « Regroupe les chargés de cours engagés à la charge ou qui sont rémunérés au cours. Ce groupe inclut les étudiants donnant une charge de cours et dont la tâche et la rémunération sont équivalentes à celles d'un chargé de cours. Il exclut les post-doctorats même s'ils enseignent. »</p>
				<p>Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.</p>	<p>Par exemple, si la seule rémunération reçue par le chargé de cours durant l'année de déclaration est une rétroactivité, ce chargé de cours ne sera pas dans le fichier de base.</p>
				<p>La définition utilisée s'applique à tout le formulaire.</p>	<p>La population est « inclusive » : les chargés de cours de la population sélectionnée qui auraient d'autres emplois appartenant à un autre groupe d'emploi durant l'année sont inclus. Par exemple, un chargé de cours à l'automne, qui obtient un emploi de professeur en hiver, serait inclus dans la population.</p>
				<p>Déclinaison de la ligne 21 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire du département du professeur.</p>	
35	67	Lignes 35 à 67	Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire et le genre	<p>Le département est défini à l'aide de l'assignation d'un sous-secteur disciplinaire à l'unité administrative de rattachement du professeur. Lorsque l'unité administrative ne permet pas d'identifier de sous-secteur disciplinaire (ex. : service des enseignements généraux, décanats aux études supérieures, etc.), le département est déterminé à l'aide de la principale discipline d'enseignement ou de recherche déclarée pour le professeur. Ces informations sont regroupées selon douze regroupements disciplinaires.</p>	<p>Voir la source et la sélection de la population de la ligne 21 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants), ainsi que le document de définition des éléments du cube : <i>Définition des éléments du cube des professeurs à temps plein, vue au 1er octobre, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 24 avril 2020</i>.</p>

Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.

68	100	Lignes 68 à 100	Chargés de cours dans l'année universitaire selon le secteur disciplinaire prépondérant et le genre	<p>Déclinaison de la ligne 24 (Page 1) selon le regroupement disciplinaire prépondérant du chargé de cours.</p> <p>Le regroupement disciplinaire prépondérant est défini à l'aide des codes disciplinaires des cours des chargés de cours. L'ensemble des cours enseignée dans l'année est pris en considération.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p>	Voir la source et la sélection de la population de la ligne 41 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants).
----	-----	-----------------	---	---	---

Page 2- Étudiants par cycle

101	397	Lignes 101 à 397	Effectif étudiants	Les statistiques officielles du MES ne concernent que les étudiants réguliers et libres.
134	166	Lignes 134 à 166	1er cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 1er cycle qui n'équivaut pas à un grade de baccalauréat.
200	232	Lignes 200 à 232	2e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 2e cycle qui n'équivaut pas à un grade de maîtrise.
266	298	Lignes 266 à 298	3e cycle - Autres sanctions	Toute sanction de 3e cycle qui n'équivaut pas à un grade de doctorat.

Page 3- Réussite

Cohorte	Les étudiants inclus dans la cohorte sont ceux qui étaient inscrits pour la première fois dans un diplôme de grade au trimestre d'automne et à temps plein. Il est cependant possible qu'un étudiant interrompe ses études durant son parcours ou poursuive certains de ses trimestres d'études à temps partiel. Pour tous les indicateurs de cheminement, le type de fréquentation scolaire (temps plein ou temps partiel) des trimestres subséquents n'a pas d'importance.
Nombre d'années de suivi	Les indicateurs de taux de diplomation par cohorte de nouveaux inscrits au baccalauréat et à la maîtrise sont typiquement présentés après 6 ans tandis que celui au doctorat est habituellement présenté après 8 ans.

			Taux de réussite	<p>Le taux de réussite par cohorte de nouveaux inscrits comprend les personnes qui ont diplômé dans la même sanction que recherchée au départ, même si la sanction obtenue ne correspond pas au programme d'études initialement visé. Par exemple, un étudiant qui commence un baccalauréat en sciences politiques, et qui, à la suite d'un changement de programme, obtient un baccalauréat en économie, sera comptabilisé. Si ce même étudiant obtient plutôt un certificat en sciences politiques, il ne sera pas compris dans le taux d'obtention de diplôme. Voir <i>Liste_formules</i>.</p> <p>Le taux de persévérance comprend les personnes, qui, d'une même cohorte, ont obtenu un diplôme dans le grade visé, demeurent inscrits dans le grade visé ou bien sont inscrits dans un cycle supérieur. Dans ce dernier cas, toutes les sanctions possibles dans les cycles supérieurs sont considérées. Le dénominateur est le total de la cohorte. Voir <i>Liste_formules</i>.</p> <p>Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un baccalauréat en six ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.</p>
398		Ligne 398	Persévérance après 1 an	
400	409	Lignes 400 à 409	Taux de réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant	<p>Exemple: La cohorte de l'automne 2006 (toutes universités) regroupe 39 016 étudiants. De cette cohorte, 2 012 personnes ont démarré un baccalauréat en arts à temps plein en T0. En T18, soit 6 ans plus tard, 135 de ces personnes ont obtenu un baccalauréat dans un autre domaine et une autre discipline (DIP1), 52 personnes ont obtenu un baccalauréat dans une autre discipline mais dans le même domaine (DIP2) et 1 268 personnes ont obtenu un diplôme dans la même discipline et le même domaine (DIP3). On comptabilise donc $(135+52+1\ 268) / 2\ 012 = 72,3\%$ de réussite après 6 ans pour les personnes ayant débuté un baccalauréat en art en T0. Voir <i>Liste_formules</i>.</p> <p>Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 4 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.</p>
410	419	Lignes 410 à 419	Taux de réussite après 4 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	

420	429	Lignes 420 à 429	Taux de réussite après 6 ans à la maîtrise, par domaine CLASS dominant	<p>Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu une maîtrise en 6 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.</p> <p>Cet indicateur ventile le taux de réussite par domaine CLASS dominant de référence. Il s'agit donc de ventiler la cohorte de départ par domaine CLASS dominant en T0. Ces différents groupes forment les dénominateurs. Ensuite, on regroupe les personnes qui ont obtenu un doctorat en 8 ans ou moins pour chacun de ces groupes, ce qui forme les numérateurs. Un étudiant qui a changé de programme demeure comptabilisé, puisque l'objectif est de savoir s'il a obtenu la sanction recherchée et non de savoir s'il a diplômé dans le programme initialement visé.</p>
430	439	Lignes 430 à 439	Taux de réussite après 8 ans au doctorat, par domaine CLASS dominant	
440	481	Lignes 440 à 481	Réussite des études	<p>Ces lignes indiquent le nombre total de personnes formant les cohortes de nouveaux inscrits, qui servent de dénominateur aux calculs des taux de réussite indiqués aux lignes 398 à 439</p> <p>La durée moyenne des études consiste, pour chaque cohorte, à calculer la durée des études des étudiants qui ont diplômés (en 6 ans ou moins pour les baccalauréats et les maîtrises, 8 ans ou moins pour les doctorats). Les étudiants sont donc les mêmes étudiants diplômés considérés dans les taux de réussite par domaine CLASS dominant. On calcule le nombre de trimestres nécessaires à l'obtention du diplôme, incluant les trimestres d'interruption des études et ceux à temps partiel, que l'on convertit en nombre d'années par la suite.</p>
482	514	Lignes 482 à 514	Durée moyenne des études	

**Page 4-
Personnel**

Les données de cette section proviennent du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Pour des définitions plus détaillées, on se référera au *Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020*, p. 47-50. Veuillez noter que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) font partie des effectifs. Uniquement les employés avec une rémunération de base au 1er octobre sont dénombrés. Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. Une méthodologie de prépondérance a été utilisée dans les situations de double emplois dans laquelle, par exemple, les emplois périphériques ne sont pas choisis en premier.

515	559	Lignes 515 à 559	Effectif à temps plein au 1er octobre selon le groupe d'emploi	<p>Dénombrement des employés à temps plein ayant reçu une rémunération de base au 1er octobre selon un regroupement des groupes d'emploi SYSPER. Tous les employés sont comptabilisés, peu importe leur statut relatif ou poste ou leur modalité de prestation de travail. Par exemple, les employés réguliers et les employés non réguliers font partie des effectifs, de même que les employés en congé (sans solde, maladie, parental, de perfectionnement ou sabbatique) ainsi que ceux en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.</p> <p>Les employés ne sont dénombrés qu'une seule fois dans le tableau. L'effectif est exprimé en nombre de personnes et non en équivalent au temps plein.</p> <p>Notez que si un employé à temps plein avait reçu une rémunération de base pour une charge d'un cours déclaré dans le Système GDEU, il serait comptabilisé dans la section des chargés de cours (lignes 24 à 26 et 68 à 100) ainsi que dans les INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL de la page 4, selon le groupe d'emploi de son emploi à temps plein.</p>	<p>SOURCE : Les données de cette section proviennent du livrable du « Vue globale des personnels : Dénombrement et taux de rémunération de base moyen des employés à temps plein au 1er octobre » provenant du Système d'information sur les personnels des universités québécoises. Les livrables ont été approuvés par les établissements universitaires. Pour des définitions plus détaillées du livrable on se référera à son document de définition: Vue globale des employés à temps plein au 1er octobre, Dénombrements et taux de rémunération de base moyens, Définition et gabarit du livrable, Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER), 20 septembre 2017 (version 2), et au <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020</i> – 15 juin 2020.</p> <p>SÉLECTION DE POPULATION : Extrait du document de définition du livrable</p> <p>La population retenue est celle des employés déclarés dans un emploi au 1er octobre d'une année donnée avec régime d'emploi qualitatif « à temps plein », quel que soit leur statut relatif au poste ou leur modalité de prestation de travail et qui, durant cette année, n'avaient pas reçu uniquement des rémunérations de type ajustement salarial ou de type rémunération additionnelle, telles que : rétroactivité, autres ajustements de salaire, rémunération reliée aux avantages sociaux lorsque payés au départ, indemnités de départ, non applicable, etc. Les employés retenus sont déclarés avec une rémunération de base au 1er octobre et les chargés de cours sont exclus. Les taux de rémunération de base moyens, les écarts types et les dénombrements selon l'établissement universitaire ainsi que le regroupement d'emploi sont présentés selon les deux unités de rémunération, soit le taux horaire et le taux annuel.</p>	
516	531	546	Lignes 516, 531 et 546	Direction	<p>Regroupe la haute direction, la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen) et les cadres (direction de service et autres cadres).</p>	<p>Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 11, 12, 13 et 14, page 48 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020</i>.</p> <p>Haute direction (11) :</p> <p>Regroupe le personnel de la haute direction, soit les gestionnaires en chef des grandes structures de l'établissement universitaire telles que la vie académique, la recherche, le développement technologique, les affaires publiques, les ressources humaines et les finances. On y retrouve des fonctions telles que recteur, principal, directeur général, vice-recteur et vice-recteur adjoint. Il est à préciser qu'un directeur général devrait se trouver dans ce groupe seulement lorsqu'il représente les instances supérieures de l'établissement. Dans cette situation, il devrait être au sommet de la structure hiérarchique et agir aussi comme représentant de l'établissement dans ses relations extérieures.</p>
517	532	547	Lignes 517, 532 et 547	Haute direction	<p>Regroupe la haute direction</p>	

518	533	548	Lignes 518, 533 et 548	Autre personnel de direction	Regroupe <i>la direction académique (tel que doyen ou vice-doyen)</i> et les cadres (direction de service et autres cadres).
-----	-----	-----	------------------------------	---------------------------------	--

Direction académique (12) :

Regroupe le personnel de direction des facultés, des écoles et de la direction générale des études, soit les gestionnaires des structures liées à la vie académique. On y retrouve des fonctions telles que doyen, vice-doyen et directeur pédagogique. Dans certains établissements, les postes adjoint au doyen ou secrétaire de faculté font aussi partie de ce groupe d'emploi. Les critères suivants peuvent être utilisés lorsqu'il semble difficile d'établir si une fonction devrait être associée au groupe d'emploi Direction académique (12) ou au groupe d'emploi Professeur-chercheur avec fonction administrative (15).

Fonctions principales : la personne consacre-t-elle la majorité de son temps à ses activités d'enseignement et de recherche (V204 = 15) ou à ses fonctions administratives (V204 = 12) ?

Unité d'appartenance : Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne est-elle maintenue (V204 = 15) ou exclue (V204 = 12) dans son unité d'accréditation de professeur ? Le fait d'être maintenu dans son unité d'accréditation lui donne aussi habituellement droit de participer aux assemblées départementales (V204 = 15).

Structure salariale : Pour la durée de son mandat à caractère administratif, la personne reçoit-elle son salaire de professeur (possiblement avec prime pour fonctions administratives) (V204 = 15) ou reçoit-elle son salaire d'une structure salariale propre au personnel de direction (V204 = 12) ?

Direction de service (13) :

Regroupe les gestionnaires des grands services de l'établissement. On y retrouve des fonctions telles que directeur ou directeur adjoint des ressources humaines, des finances, de l'informatique et des immeubles. On compte généralement une douzaine de directeurs de service par établissement. Il est à préciser que de façon générale, les directeurs généraux des grands services de l'établissement devraient se retrouver dans le groupe d'emploi Direction de service (13), à moins qu'ils ne se qualifient pour le groupe Haute direction (11), selon les précisions indiquées plus haut. Habituellement, les employés au sein du groupe Directeur de service relèvent directement de la haute direction.

Autre cadre (14) :

Regroupe les autres cadres de niveau moindre ou équivalent à l'intérieur des grands services, soit principalement des directeurs adjoints, des cadres-conseillers, des directeurs de division et des directeurs de section.

519	534	549	Lignes 519, 534 et 549	Professeurs	<p>Professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant les professeurs exerçant des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module, mais excluant les professeurs occupant des postes de la direction académique, tels que doyens ou vice-doyens. Les professeurs invités, surnuméraires, occasionnels, suppléants ou remplaçants (ou tout autre statut relatif au poste) sont également comptabilisés pourvu qu'ils soient à temps plein. Notez que les professeurs sont comptabilisés peu importe leur modalité de prestation de travail, qu'ils soient en congé sabbatique ou de perfectionnement, en congé sans solde, de maladie ou parental, en pré-retraite ou en traitement différé ou toute autre modalité.</p> <p>Notez les différences, identifiées en italique, entre la définition de la ligne 519 (Professeurs) et la définition des lignes 21 à 23 et 35 à 67. Voir aussi les définitions des lignes 518 (Autre personnel de direction) et 517 (Direction) de la page 4 des INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL.</p>	<p><u>Professeur-chercheur avec fonction administrative (15) :</u> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche, et qui assument certaines responsabilités administratives. Il s'agit principalement des directeurs de départements, de programmes, de modules ou de sections, de centres de recherche, de directeurs ou de titulaires de chaire et de directeurs académiques. Voir aussi les critères énoncés au groupe d'emploi Direction académique (12)</p> <p><u>Professeur-chercheur (21) :</u> Regroupe les professeurs-chercheurs avec rang académique dont la fonction principale est l'enseignement et la recherche.</p> <p><u>Chercheur avec rang académique (31) :</u> Regroupe les chercheurs ou professeurs sous octroi détenteurs d'un rang académique. Habituellement, ces personnes n'exercent aucune activité d'enseignement, mais peuvent encadrer des étudiants de 2e ou de 3e cycles.</p>
520	535	550	Lignes 520, 535 et 550	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	<p>Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants et le personnel périphérique d'enseignement ou de recherche.</p> <p>Cette ligne est le total des lignes 521 et 522.</p>	<p>Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 29, 33, 39 et 28 de la page 49 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i></p>
521	536	551	Lignes 521, 536 et 551	Autre personnel d'ens. ou de rech.	<p>Regroupe le personnel d'enseignement ou de recherche sans rang académique ainsi que les post-doctorants.</p>	<p><u>Autre personnel enseignant (29) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est l'enseignement de cours permettant l'acquisition de crédits universitaires. Ces employés n'exercent pas d'activités de recherche. Ce groupe comprend principalement des chargés de cours à temps plein, des chargés de cours à forfait, des « faculty lecturer », des « sessionnal lecturer », de même que des maîtres d'enseignement, des maîtres de langues, des maîtres de français, des chargés de formation et des chargés d'enseignement.</p> <p><u>Postdoctorat (33) :</u> Regroupe les détenteurs d'un Ph. D. effectuant un stage de recherche. Ces personnes occupent généralement cette fonction à temps plein.</p> <p><u>Autre personnel de recherche (39) :</u> Regroupe des employés sans rang académique œuvrant dans la recherche. Ce sont principalement des professionnels de recherche et des attachés de recherche qui occupent généralement cette fonction à temps plein.</p>

522	537	552	Lignes 522, 537 et 552	Personnel périphérique d'ens. ou de rech.	Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examen, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.	<u>Personnel périphérique de l'enseignement et de la recherche (28) :</u> Regroupe les employés dont la tâche est de soutenir l'enseignement ou la recherche. Ces personnes, principalement des étudiants, occupent généralement cette fonction à temps partiel. On y retrouve principalement les auxiliaires d'enseignement, les auxiliaires de recherche, les surveillants d'examen, les correcteurs, les démonstrateurs, les moniteurs, les superviseurs de stage, les chargés de travaux pratiques, les animateurs, les responsables de formation clinique et les responsables de formation professionnelle.
523	538	553	Lignes 523, 538 et 553	Personnel de gérance	Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicaux » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 » (Personnel de bureau). À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, "manager" ou coordonnateur.	<u>Gérance (16) :</u> Regroupe des personnes occupant des postes non « syndicaux » au sens du Code du travail, car ils ont l'obligation de représentation de l'employeur dans ses relations avec ses employés. Ils ont plus spécifiquement des responsabilités de gestion et de direction d'employés, telles que l'embauche, la formation, les mesures disciplinaires et le congédiement, des groupes d'emploi technique, bureau ou métier. Ils ont également des responsabilités de gestion budgétaire. On y retrouve entre autres les contremaîtres, les chefs techniciens et les chefs de secrétariat qui sont exclus du syndicat. Ainsi, les chefs de secrétariat syndiqués se retrouveront sous la valeur « 51 ». À titre indicatif, le libellé de leur fonction commence souvent par chef, contremaître, gérant, responsable, superviseur, manager ou coordonnateur.
524	539	554	Lignes 524, 539 et 554	Personnel professionnel	Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel. À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance.	<u>Professionnel (41) :</u> Regroupe le personnel affecté à des emplois pour lesquels un diplôme universitaire ou l'équivalent est généralement exigé. La fonction n'est pas directement liée à l'enseignement et la recherche. On y retrouve entre autres les bibliothécaires, les psychologues, les différents agents, les analystes, les chargés de projets et les conseillers. Il est à préciser que l'obtention d'une prime pour coordination d'une équipe n'est pas un élément suffisant pour que l'employé soit considéré hors du groupe Professionnel (41). À ce sujet, voir la définition du groupe Gérance (16).
525	540	555	Lignes 525, 540 et 555	Personnel technique	Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien.	<u>Technique (61) :</u> Regroupe généralement des personnes qui détiennent un DEC. Ces employés, de par leur formation, maîtrisent une technique, mais demeurent toutefois sous la supervision d'un gestionnaire, d'un superviseur, ou d'un contremaître. Le libellé de leur fonction commence généralement par le titre de technicien. <u>Aide-technique (62) :</u> <i>Uniquement dans les collectes avant 2014-2015</i> Regroupe des employés qui détiennent certaines compétences techniques sans nécessairement détenir un DEC. Leurs fonctions sont plus limitées que celles d'un technicien. Ils aident ou assistent généralement les techniciens, comme les personnes ayant pour fonction aide-technique ou aide de laboratoire.

526	541	556	Lignes 526, 541 et 556	Personnel de bureau	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.	<u>Bureau (51)</u> : Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien administratif ou de bureau, caractérisés par l'exécution de différents travaux usuels de l'administration courante. Ces emplois exigent normalement un diplôme d'études secondaires (DES). Le libellé de leur fonction est par exemple dactylo, sténographe, secrétaire de direction, commis, commis-comptable, commis à la paie, commis de bureau, réceptionniste ou préposé au magasin.
527	542	557	Lignes 527, 542 et 557	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	Corresponds aux définitions des groupes d'emploi 71 et 81 de la page 50 du <i>Manuel de définitions des variables du Système d'information sur les personnels des universités québécoises (SYSPER) – Collecte de données 2019-2020 – 15 juin 2020.</i>
528	543	558	Lignes 528, 543 et 558	Personnel métiers et services	Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.	<u>Métiers et services (71)</u> : Regroupe les personnes affectées à des emplois de soutien ouvrier ou de métier tels les cuisiniers, les concierges, les menuisiers, les plombiers et les électriciens.
529	544	559	Lignes 529, 544 et 559	Personnel périphérique de soutien	Regroupe le personnel dont les fonctions sont liées aux activités périphériques de l'établissement, telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux, etc.	<u>Personnel périphérique de soutien (81)</u> : Regroupe principalement les personnes occupant des fonctions liées aux activités périphériques de l'établissement telles que les centres culturels ou sportifs et les événements spéciaux. Le libellé de leur fonction est, par exemple, arbitre, moniteur de natation, guichetier, préposé inscription ou auxiliaire administratif. Ces fonctions sont parfois reliées à des activités sporadiques, mais intensives en main d'œuvre telles que la période d'inscription.
560	562		Lignes 560 à 562	Effectif de chargés de cours de l'année universitaire	Voir la ligne 24 (Page 1 SYSPER - Étudiants-enseignants)	
			Page 5- FF		Cette section reproduit les données du Système d'information financière des universités (SIFU) concernant le fonds de fonctionnement. Les numéros de compte entre parenthèse renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.	
				Année 2010-2011	Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.	
			Page 6- FR		Cette section reproduit les données du SIFU concernant le fonds de fonctionnement avec restrictions. Les numéros de compte entre parenthèse renvoient au Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.	
				Année 2010-2011	Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.	

Page 7- FI

Année 2010-2011

Cette section reproduit l'annexe 16 du SIFU (Voir détails au compte 105 du Cahier de définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités.)

Cette année compte 11 mois en raison d'une modification à l'année financière des universités.

**Page 8-
Recherche**

714	726	Lignes 714 à 726	Fonds de recherche par source de financement	Comptabiliser les fonds administrés par l'université ou par un établissement affilié, quand la personne responsable du projet de recherche est un professeur-chercheur de l'université ou un professeur-chercheur assimilé. Ne pas comptabiliser les fonds alloués en vue de la réalisation d'un projet de recherche dont le ou la responsable n'est pas un professeur-chercheur d'une université ou assimilé. Exclure aussi les bourses de formation, les subventions allouées pour la réalisation des projets d'assistance technique de tout organisme et les frais indirects de recherche assumés à même le budget général de l'université. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se réaliser.
719		Ligne 719	Organismes subventionnaires canadiens	Fonds en provenance des organismes subventionnaires du Gouvernement du Canada (IRSC, CRSNG, CRSH, fonds Apogée, etc.)
720		Ligne 720	Gouvernement du Canada	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Canada (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
723		Ligne 723	Gouvernement du Québec	Fonds en provenance de l'Administration gouvernementale du Québec (ministères, organismes publics, agences, sociétés d'État, etc.)
724		Ligne 724	Financement institutionnel	Financement provenant de l'établissement d'attache ou de ses constituantes (fondation, fonds, centre de recherche, etc.)
725		Ligne 725	Autres sources	Fonds en provenance d'autres sources publiques, parapubliques et privées, canadiennes ou étrangères (Établissements d'enseignement, municipalités, compagnies, corporations, fondations, associations, organismes à but non lucratif, sociétés, etc.)

726	Ligne 726	Contrats	<p>Préciser le montant du financement en provenance d'autres sources obtenu en vertu de contrats de recherche. Un contrat de recherche est une entente conclue entre des parties juridiques afin de financer des travaux effectués à l'intérieur d'un projet de recherche. Cette entente comporte une ou certaines des caractéristiques suivantes (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exigence de biens livrables; - versements conditionnels répartis selon un échéancier prédéterminé; - contraintes en matière de communication et de confidentialité en ce qui a trait à la transmission des résultats; - contraintes relativement à la propriété intellectuelle que possède le bailleur de fonds sur les résultats des travaux de recherche. <p>Correspond aux fonds de recherche dont disposent les professeurs-chercheurs durant l'année de référence. Rattacher le montant à la période allant du 1er mai au 30 avril et englobant la date qui figure dans le document qui officialise l'annonce du contrat ou de la subvention. Dans le cas d'un montant dont les versements s'étalent sur plus d'une année budgétaire sans que l'organisme pourvoyeur en précise la répartition par année budgétaire, il faut répartir également le montant total sur chacun des exercices financiers pendant lesquels les travaux de recherche doivent se dérouler. Les professeurs-chercheurs responsables sont des professeurs et chercheurs avec rang académique au 1er octobre, incluant ceux qui exercent des fonctions administratives telles que directeur de département ou de module. Ils sont identifiés par le pourvoyeur de fonds comme chercheur principal responsable du projet de recherche. Comptabiliser les fonds de recherche des professeurs-chercheurs responsables selon le secteur disciplinaire auquel ils sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>
727	737	Lignes 727 à 737	Fonds de recherche par secteur disciplinaire
738	748	Lignes 738 à 748	Taux de professeurs disposant de fonds de recherche

749	759	Lignes 749 à 759	Montant médian des fonds de recherche disponibles par professeur	<p>Montant correspondant à la médiane de l'ensemble des fonds de recherche dont disposent les professeurs rattachés à l'université ou à un établissement affilié au cours de l'année de référence à titre de professeur-chercheur responsable. Calculer le montant de financement correspondant au milieu de l'ensemble (n) des valeurs des fonds dont disposent individuellement les professeurs de l'établissement durant l'année de référence, soit la valeur située à la position $(n+1) \div 2$. Inclure uniquement les montants compris dans les sommes indiquées au lignes 688 à 697 de la page 8. Exclure les subventions d'infrastructure de la FCI et les fonds d'exploitation des infrastructures de la FCI. Décliner cet indicateur pour l'ensemble de l'établissement et selon le secteur disciplinaire auquel les professeurs-chercheurs sont rattachés par leur unité d'enseignement, et non selon le secteur disciplinaire auquel se rattache le projet de recherche pour lequel ils sont financés ou la source de financement. Utiliser la table de conversion du présent formulaire afin de répartir les professeurs selon la grille CLASS.</p>
-----	-----	---------------------	--	--

Résumé des indicateurs de cheminement universitaire utilisés par le MES

Source : MES, PFSG, DGPP,
DSIG.

Champ	Formule
Taux de réussite	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Taux de persévérance	=SOMME(DIP1;DIP2;DIP3;INS5;INS4;INS6;INS2)/SOMME(AB1;AB2;DIP1;DIP2;DIP3;INS1;INS2;INS3;INTER;INS5;INS4;INS6;INS7)
Total cohorte	=AB1+AB2+DIP1+DIP2+DIP3+INS1+INS2+INS3+INTER+INS4+INS5+INS6+INS7

Élément	Formule
----------------	----------------

Légende des composantes des formules

AB1	Abandon des études avec une sanction autre que celle initialement visée
AB2	Abandon des études sans aucune sanction
DIP1	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Autre domaine d'études
DIP2	Diplômés, sanction obtenue: Autre discipline / Même domaine d'études
DIP3	Diplômés, sanction obtenue: Même discipline / Même domaine d'études
INS1	Inscrits, attestation ou microprogramme ou aucune sanction
INS2	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études supérieur
INS3	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Même cycle d'études
INS4	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Autre domaine d'études
INS5	Inscrits, même sanction: Autre discipline / Même domaine d'études
INS6	Inscrits, même sanction: Même discipline / Même domaine d'études
INS7	Inscrits, autre sanction (différent d'attestation): Cycle d'études inférieur
INTER	Interruption des études

Note: une étudiante ou un étudiant est considéré situation d'abandon s'il n'a pas obtenu la sanction visée, et qui, au moment de l'observation, n'est pas inscrit aux études depuis au moins cinq trimestres consécutifs. Autrement, l'étudiant sera classé en interruption. Cette situation est rétroactive avec la mise à jour des fichiers.

Sciences pures	Sciences appliquées	Sciences humaines	Lettres	Éducation	Droit	Administration	Arts	Autres
Sciences biologiques Botanique (phytobiologie, etc.)	Ressources naturelles Agriculture	Études géopolitiques Communications et journalisme	Langues et littératures modernes autres que le français et l'anglais Langues secondes autres que le français et l'anglais	Pluridisciplinaire (sciences de l'éducation) Didactique (art d'enseigner) Formation des enseignants au préscolaire Formation des enseignants au préscolaire et au primaire Formation des enseignants spécialistes au primaire et au secondaire Formation des enseignants spécialistes en adaptation scol. (orthopédagogie) Formation des enseignants au secondaire Form. des enseignants de l'ens. professionnel au secondaire et au collégial Formation des enseignants au collégial Pédagogie universitaire Éducation des adultes et formation permanente	Droit	Administration des affaires Comptabilité, sciences comptables Information de gestion Opérations bancaires et finance Gestion et administration des entreprises	Beaux-arts et arts appliqués Arts plastiques (peinture, dessin, sculpture) Histoire de l'art Musique Musicologie (histoire et littérature)	Études Autres Environnement (qualité du milieu et pollution)
Zoologie	Pédologie, aménagement et conservation des sols	Psychologie	Latin, latin-grec					Carrières militaires
Microbiologie	Zootechne	Sciences sociales	Traduction					Non applicable
Biochimie	Étude de la faune (régions sauvages, pêcheries, gibier)	Anthropologie	Langues et littératures françaises ou anglaises					
Biophysique	Sciences et technologie des aliments	Économique	Littérature comparée Humanités gréco-latines, et archéologie classique			Recherche opérationnelle	Art dramatique Mouvement expressif, danse, mime, rythmique	
Génétique	Phytotechnie	Histoire				Marketing et achats		
Mathématique	Design de l'environnement	Géographie	Linguistique (phonétique, sémantique, philologie)			Affaires sur le plan international	Design appliqué (céramique, tissage, orfèvrerie, décor)	
Probabilités et statistiques Mathématiques appliquées	Architecture Architecture paysagiste	Science politique Sociologie	Français, en général et langue maternelle Français, langue seconde			Gestion du personnel Relations industrielles	Cinématographie Photographie	
Actuariat	Architecture urbaine et aménagement	Criminologie	Anglais, langue seconde			Économie des affaires Administration scolaire	Arts graphiques (communications graphiques) Pluridisciplinaire (arts)	
Sciences physiques Météorologie et sciences de l'atmosphère	Design industriel Urbanisme	Études urbaines Démographie	Anglais, en général et langue maternelle Pluridisciplinaire (lettres)			Gestion des services de santé		

Géologie (minéralogie, etc.)	Sciences de l'informatique	Ethnologie et ethnographie	Coopération Gestion de la production
Chimie	Ingénierie Génie aérospatial, aéronautique et astronautique	Sexologie	Administration publique Pluridisciplinaire (administration) Bibliothéconomie et archivistique
Sciences de la terre		Économie rurale et agricole	
Océanographie	Génie agricole, génie rural	Psycho-éducation Sciences domestiques	
Énergie Hydrologie, sciences de l'eau Pluridisciplinaire (sciences pures)	Génie alimentaire Génie biologique et biomédical	Sciences médiévales	
	Génie chimique Génie civil, de la construction et du transport Génie électrique, électronique et des communications Génie mécanique	Service social Animation sociale ou communautaire Orientation, information scolaire et professionnelle Récréologie Sciences sociales et humanités	
	Génie géologique Génie industriel et administratif Génie métallurgique et des matériaux	Philosophie Sciences religieuses Pluridisciplinaire (sciences humaines)	
	Génie minier Génie physique Génie nucléaire Géodésie (arpentage) Génie informatique et de la construction des ordinateurs Génie des pâtes et papiers Génie forestier, foresterie et sciences du bois (sylviculture) Génie agro-forestier Sciences de l'activité physique Pluridisciplinaire (sciences appliquées)		



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Télé-université

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5P7

T 418 647-3151

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après l'« état du traitement ») de Télé-université (ci-après l'« université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2021.

À notre avis, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2020-2021*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2020-2021*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'université et au ministère de l'Enseignement supérieur, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2020-2021*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 26 octobre 2021

¹ CPA auditrice, CA permis de comptabilité publique n° A119912

Nom de l'établissement :

TELE-UNIVERSITÉ

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**État du traitement 2020-2021
requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la
Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)**

Nom de l'établissement : TELE-UNIVERSITÉ

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	8,43	Le plus élevé	153 265	4 615
		Moyenne	130 444	3 341
		Le moins élevé	111 135	132
Personnel de direction des services	9,4	Le plus élevé	129 667	18 295
		Moyenne	118 351	8 865
		Le moins élevé	95 593	1 710
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	0	0
		Moyenne	0	0
		Le moins élevé	0	0

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)⁽²⁾ Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Nom de l'établissement : TELE-UNIVERSITÉ

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Tableau de référence	Commentaires
Noël, Martin	Directeur général		Indemnité de transition au sein de l'établissement: Directeur des affaires académiques du 28 avril 2010 au 16 août 2016. Directeur général (intérim) du 16 novembre 2015 au 16 août 2016. Directeur général du 17 août 2016 au 2 juin 2019. Par la suite, il est demeuré à l'emploi de notre établissement et il occupe un poste de professeur où il a été en congé sans traitement du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020. L'université TÉLUQ a rétabli sa rémunération au 1er janvier 2021. Il a été compensé en totalité pour la différence salariale entre son nouvel emploi et celui qu'il occupait comme cadre supérieur. Dans son salaire de base, cette indemnité est de 69 111\$, toutefois le coût de cette indemnité pour l'établissement en 2020-2021 est
Carle, Julie	Directrice des affaires externes et secrétariat général	Tableau 1	Droit d'indemnité de départ détenu et non exercé: Directrice des affaires externes et secrétariat général du 21 janvier 2019 au 20 janvier 2024 (2e mandat). Secrétaire générale et à la gouvernance du 21 janvier 2014 au 20 janvier 2019 (1er mandat). Admissible à une indemnité de départ depuis mai 2020. Valeur 157 494\$
Noël, Martin	Directeur général		Droit d'indemnité de départ détenu et non exercé: Directeur général du 17 août 2016 au 2 juin 2019. Directeur général (intérim) du 16 novembre 2015 au 16 août 2016. Directeur des affaires académiques du 28 avril 2010 au 16 août 2016. Valeur 193 434\$
Lafamme, Lucie	Directrice générale	Tableau 1	Éléments de traitement imposable du chef d'établissement: Coûts assumés par l'université pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé : Assurance médicament : 4 827\$ Assurance vie et mutilation : 14\$ Allocation automobile : 3000 \$ Compensation financière dans le contexte Covid-19: 600 \$
Personnel de direction supérieure	Plusieurs	Tableau 1	Conditions de rémunération du personnel de direction supérieure Voir les copies annexées suivantes: Modifié le 2021-01-02: Nouvelle version de l'Annexe 6-A conforme à la règle budgétaire 5.11, modifiée par le Conseil du trésor avec effet en mai 2020, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure. Modifié le 2018-11-24: Nouvelle version du règlement général 6 conforme à la règle budgétaire 5.11, adoptée par le Conseil du trésor le 15 mai 2018, portant sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure.
Personnel de direction supérieure	Plusieurs	Tableau 1	Composantes du traitement imposable applicables en sus du salaire de base pour le personnel de direction supérieure : Coûts assumés par l'université pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé : Assurance médicament Assurance vie et mutilation Allocation automobile Compensation financière dans le contexte Covid-19 Cotisation professionnelle
Bélanger, Josée	Directrice des services administratifs	Tableau 1	Remboursement de jours de vacances non utilisés: 13 862\$
Tardif, Marc	Directeur du service des études	Tableau 1	Montant forfaitaire pour la progression du salaire hors échelle: 698\$

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2020-2021 concernant les allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique en Éducation et enseignement supérieur prévue à l'article 2.1.19.

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2020-2021, un montant de 186 800 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.19 des règles budgétaires.

Résumé des actions réalisées

Volet 1 : Formation continue du personnel

Dix membres du personnel (graphistes et commis) ont suivi une formation (18 heures) sur l'accessibilité web. Ce cours a pour but d'initier le participant à produire des fichiers PDF accessibles pour les organismes gouvernementaux et les entreprises en lien avec les standards SGQRI-008-02 en utilisant les logiciels Adobe Indesign et Adobe Acrobat.

Une formation Teams a été suivie par les chargés de projet afin de favoriser leur autonomie et offrir une plus grande appréciation des nouveautés offertes dans Office 365.

Volet 2 : Maximisation du rôle des conseillers pédagogiques

L'Université TÉLUQ compte sur une équipe de spécialistes en sciences de l'éducation. 13 professionnels possèdent une formation de 2^e cycle ou plus en conception pédagogique et en technologie éducative. Ils offrent un service personnalisé aux professeurs de tous nos départements en technopédagogie universitaire à distance. (Leur rôle est donc semblable à celui des conseillers pédagogiques responsables de l'intégration des technologies de l'information et de la communication CP-TIC).

Deux projets spéciaux auront été réalisés au cours de la période :

- Projet Plagiat : Création d'un site web d'information et de sensibilisation sur l'intégrité universitaire et ses manquements : le plagiat, la fraude et la tricherie. Le site vise à fournir à la communauté universitaire les outils pour prévenir ces violations et leurs conséquences.
- Projet Évaluation : Création d'un outil pas-à-pas (site web) qui présente une démarche d'évaluation appuyée par la littérature scientifique. Les contenus sont synthétiques et pratiques. La structure et la navigation de l'outil permettent aux personnes qui le consultent de retrouver facilement les informations clés selon

le besoin particulier ciblé. Chaque section comprend également une liste de ressources complémentaires (existantes) permettant d’approfondir la réflexion pédagogique. L’objectif principal est d’outiller les acteurs impliqués dans la conception des activités d’évaluation de l’Université TÉLUQ afin qu’ils puissent développer une pratique évaluative fidèle à la mission et aux spécificités de l’institution.

Volet 4 : Soutien aux usagers

L’Université TÉLUQ compte sur six techniciens en informatique afin d’assurer le soutien aux usagers, incluant les étudiants et le personnel de l’interne. Ils travaillent pour le Service des technologies de l’information et le Service aux étudiants.

Volet 5 : Renforcement de la sécurité de l’information

Pour l’année 2020-2021, le Service des technologies de l’information (STI), en collaboration étroite avec le Secrétariat général, poursuit son travail relativement au dossier de la sécurité de l’information en assurant vigilance et sécurité en matière d’actifs informationnels.

Au cours de cette période, des tests d’intrusion et vulnérabilité ainsi qu’une campagne d’hameçonnage ont été effectués. Des ressources du STI ont participé à des colloques portant sur la sécurité de l’information.

L’Université continue l’implantation des 15 mesures de sécurité minimale ainsi que l’amélioration de la gouvernance en ce domaine. Ces activités occupent plusieurs personnes, mais principalement un conseiller en sécurité et un analyste à l’infrastructure.

Volet 6 : Projets d’innovation liés aux technologies numériques

Projet MaRéussite

Le projet MaRéussite est composé d’un site Web qui répertorie divers contenus et exercices, ainsi que d’un espace de communications dans MaTÉLUQ. Les nouveaux étudiants recevront deux notifications les invitant à consulter MaRéussite. Deux thèmes ont été mis en ligne : *Connaître l’Université TÉLUQ*, qui présente l’environnement d’étude, et *Apprendre avec efficacité*, qui présente toutes sortes de stratégies d’apprentissage. MaRéussite nous permettra d’expérimenter une nouvelle façon de communiquer de l’information aux étudiants qui suivra l’évolution de leur cheminement dans les cours (just-in-time). Par exemple, à l’approche du dépôt d’un travail, les nouveaux étudiants recevront une notification présentant divers conseils de rédaction.

Deux semaines avant un examen, le système enverra une autre notification qui, elle, présentera des conseils afin de favoriser l'étude et la préparation d'un examen.

Ventilation des dépenses

Volet 1 : Formation continue du personnel

Formation sur l'accessibilité web 3 900 \$

Formation Teams 3 200 \$

Volet 2 : Maximisation du rôle des conseillers pédagogiques

50 % du salaire et avantages sociaux des spécialistes en sciences de l'éducation
(équivalent au rôle des CP-TIC) x 13 professionnels 526 357 \$

Projet plagiat 8 666 \$

Projet évaluation 20 215 \$

Volet 4 : Soutien aux usagers

Salaire et avantages sociaux des techniciens en informatique 485 570 \$

Volet 5 : Renforcement de la sécurité de l'information

Salaire et avantages sociaux du conseiller en sécurité et de l'analyste
en infrastructure 195 000 \$

Campagne d'hameçonnage 2 800\$

Tests d'intrusion 10 000\$

Volet 6 : Projets d'innovation liés aux technologies numériques

Projet MaRéussite : 28 245 \$

Total 1 283 953 \$

Rapport sur l'utilisation de l'allocation reçue du MES en 2020-2021 concernant la mise en œuvre de la mesure prévue à l'article 2.1.31 Créneaux d'expertise

L'Université TÉLUQ a reçu pour 2020-2021, un montant de 27 700 \$ en vertu de la mesure prévue à l'article 2.1.31 des règles budgétaires.

L'argent de cette règle a permis de :

- Embaucher un auxiliaire d'enseignement pour la rédaction du dossier de présentation du cours INF 6XXX, un cours de vision par ordinateur au 2e cycle (sous la responsabilité du professeur Wassim Bouachir).
- Embaucher un auxiliaire d'enseignement pour la révision d'une partie du cours INF 1250 et développement d'un nouveau travail pratique (sous la responsabilité du professeur Wassim Bouachir).
- Embaucher un auxiliaire pour l'ajout de documentation au début du cours INF 1220 (cours sous la responsabilité du professeur Daniel Lemir qui offre un rappel en mathématiques ainsi qu'au niveau des notions élémentaires d'algorithme). Celui-ci est un cours obligatoire suivis par plus de 250 étudiants par année. La matière supplémentaire vise à satisfaire les étudiants qui s'inscrivent avec des connaissances plus limitées.
- Embaucher un concepteur pour le développement du cours d'apprentissage profond (deep learning). Un projet sous la responsabilité du professeur Belkacem Chikkaoui (en collaboration avec Neila Mezghani).

Ventilation des dépenses

Embauche d'auxiliaires d'enseignement :	10 000\$
Embauche d'un concepteur :	20 000\$
Total :	30 000 \$